



VILLEJUIF

Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE – ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-huit juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GARZON, Maire. La séance est ouverte à 17 heures 05.

PRÉSENTS :

M. Pierre GARZON, Mme Anne Gaëlle LEYDIER, M. Gilbert CHASTAGNAC, M. Alain WEBER, Mme Julie LAMBILLIOTTE, M. Christophe ACHOURI, Mme Rakia ABDOURAHAMANE, M. Mostefa SOFI, Mme Sylvie MANTION, M. Gilles LAFON, Mme Mamilla KADRI, M. Guillaume BULCOURT, Mme Bianca BRIENZA, M. Ahcène SAADI, M. Carel ASSOGBA, M. Guillaume DU SOUICH, Mme Maritza MUNOZ, M. Philippe MEYNE, M. Thierry DUBOC, M. Maxime PLUSQUELLEC, M. Mohand OUAHRANI, Mme Malika KACIMI, Mme Nadine PASQUET, M. Kevin PARRA RAMIREZ, M. Alain LIPIETZ, Mme Nadia REHRIS, M. ÖZER ÖZTORUN, M. Antoin COIS, M. BACHELET, Mme Marie France ETTORI, M. Alain MILLE, M. Mahrouf BOUNEGTA, Mme Christelle ESCLANGON, Mme Aducinda DA SILVA, Mme Fadma OUCHARD, Mme Valérie ARLE-FERVEL,

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme GANDAIS	représentée par M. LIPIETZ
Mme MOROT	représentée par Mme ABDOURAHAMANE
Mme MORIN	représentée par M DU SOUICH
Mme MUNOZ	représentée par M, ACHOURI jusqu'à son arrivée à 20h36
Mme BELLIN ANDRE	représentée par M. CHASTAGNAC
Mme REHRIS	représentée par M. GARZON
Mme TAILLE-POLIAN	représentée par M. LAFON
M. TOUNKARA	représenté par Mme OUCHARD

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme BAKOUR
M. MIMRAN
M. BADEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Monsieur Thierry DUBOC a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Garzon, Maire.

La séance est ouverte à 17 heures 05.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M. DUBOC a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Monsieur le Maire

Conformément à la pratique initiée en 2020, je vais suspendre la séance pour l'Heure citoyenne, que nous avons décidé de consacrer à la régie publique de l'eau.

L'Heure citoyenne

Monsieur ASSOGBA

Nous souhaitons parler de la gestion et de l'usage à Villejuif, voire du processus qui conduira à l'entrée de Villejuif dans la régie des eaux de la Seine-Bièvre du Grand Orly. Je salue la présence de Monsieur Jean-Claude OLIVA, président de la coordination des eaux d'Ile-de-France et vice-président du territoire Est Ensemble.

Lors du dernier conseil municipal, je vous ai présenté quelques éléments nécessaires à l'adhésion de Villejuif à la régie des eaux de la Seine-Bièvre. Alors que s'assèchent nos rivières et nos nappes phréatiques, que la sécheresse prend de l'ampleur sur nos territoires, et que les gaz à effet de serre ne cessent de fragiliser la couche d'ozone et de faire grimper nos températures terrestres, voire de dégrader les rythmes saisonniers, la sobriété énergétique et la toute-urgence climatique nécessitent que nous nous interroguions sur nos rapports à l'eau. Il faut se souvenir que 180 millions de personnes dans le monde subiront régulièrement des pénuries d'eau d'ici vingt-cinq ans, avec des déplacements forcés de populations. Face à ces drames écologiques et humanitaires, nos territoires et communes n'étaient pas à l'écart du processus de réflexion lié à l'usage et à la gestion de l'eau.

La Ville de Villejuif, troisième commune la plus peuplée de l'établissement public territorial (EPT) Grand Orly Seine-de-Bièvre, et troisième consommatrice d'eau de ce territoire, a entamé au conseil municipal du 9 mai une réflexion, voire un débat public, pour une adhésion de Villejuif à une régie publique de l'eau, celle de la Seine-Bièvre. L'EPT a adopté hier, à l'unanimité, une résolution approuvant notre réflexion sur cette adhésion et sur une éventuelle sortie du SEDIF.

L'eau est un sujet crucial. Au sein de notre majorité, nous menons deux réflexions, l'une sur la manière dont nous utilisons l'eau et ses circuits locaux, l'autre sur les modes de gestion de l'eau. Nous ouvrons notamment une réflexion sur la sortie du SEDIF pour rejoindre une régie publique pour la gestion de l'eau.

Forts de cet engagement, nous nous retrouvons aujourd'hui, acteurs associatifs, élus et experts, afin de réaffirmer collectivement notre détermination à tenir nos engagements et notre volonté de mener à bien nos réflexions, auxquelles le SEDIF n'a pas souhaité participer, en raison de ses engagements propres et pour rester dans la continuité des débats qu'il a engagés sur d'autres communes et territoires. Je rappelle qu'un débat s'est tenu le 22 juin à Villejuif sur des questions relatives à l'eau.

Monsieur le Maire

Nous accueillons d'abord Monsieur Jacky BORTOLI, conseiller communautaire délégué en charge du cycle de l'eau du Grand Paris Sud, et conseil municipal de Grigny.

Monsieur BORTOLI

Je suis élu depuis 1970 à Grigny. Je suis également investi dans les questions concernant l'eau au Grand Paris Sud. Mon Président et le conseil d'agglomération m'ont chargé de racheter les installations qui desservent notre agglomération. Depuis lors, avec quatre autres agglomérations, nous avons créé un syndicat mixte, car nous avons considéré qu'avoir la main, avec une régie, était bien, mais qu'il était utile d'avoir le bras, sans lequel la main peine à maîtriser ce sujet.

À Grigny, nous avons constaté que les élus n'étaient pas maîtres d'un bien commun. Un grand groupe national avait en effet la main. Nous n'arrivions pas à faire valoir le niveau de tarification qui permettrait aux habitants de Grigny de ne pas subir une dégradation financière de leurs revenus. En 2005, Grigny a donc engagé une procédure auprès de la Haute autorité financière, pour faire valoir ses droits. Nous avons obtenu une condamnation de Suez pour monopole.

Quand nous avons rejoint l'agglomération Grand Paris Sud, les dettes de notre copropriété, la plus grande de France, provenaient des charges subies par les copropriétaires, au premier rang desquelles les charges de l'eau. Avec Philippe RIO, nous avons donc lancé une bataille pour nous réapproprier la maîtrise de la distribution et de la production d'eau.

En 2019, André SANTINI nous a proposé d'entrer dans son syndicat. Nous lui avons répondu préférer refuser, car son syndicat nous aurait fait perdre nos pouvoirs, alors que nous avons été élus sur la base d'une participation des citoyens, d'un juste prix pour l'eau et d'un juste rapport à ce bien commun. Or le SEDIF ne prenait pas ce chemin. Les communes, les collectivités et les habitants n'y ont aucun droit de regard sur ce qui s'y passe. Cela s'est constaté pour Est Ensemble et d'autres collectivités envisageant de sortir du SEDIF.

Avec Philippe RIO, nous nous sommes aperçus que ce n'étaient pas les élus ou les habitants qui décidaient, mais la finance, qui intervient à l'échelle mondiale, mais aussi à l'échelle des départements et des villes. Nous avons donc décidé de ne pas entrer dans le SEDIF, qui est normalement un bon syndicat, sauf qu'il est dominé par Véolia. Nous n'allions pas quitter Suez pour nous mettre sous la domination de cet autre grand groupe mondial. Je présente aussi les excuses de Philippe RIO, qui aurait aimé être présent, mais a des engagements par ailleurs.

Je suis ici pour vous indiquer que vous faites le bon choix en rejoignant la régie. Vous donnez ainsi du pouvoir aux habitants. Si nous laissons faire, nous sommes confrontés à une destruction de la planète, puisque le projet du SEDIF s'en prend aux effets, mais pas aux causes. Je suis donc très heureux que de nombreuses villes et agglomérations suivent le même chemin pour ramener ce bien

commun aux mains des élus et des citoyens, sans les laisser à la finance. Monsieur le Maire, vous avez fait le bon choix, lors de votre élection, d'envisager de revenir à une gestion réellement publique de l'eau. Je suis donc venu vous apporter le soutien de ma collectivité, de mon agglomération et de mon président.

Actuellement, le débat n'est pas technologique. Il concerne d'abord l'intérêt public, qui nécessite que les citoyens se mêlent de ces questions. À l'époque des puits et des sources, l'eau était respectée. Elle constituait un bien commun. Petit à petit, les grands groupes financiers se sont accaparés cette richesse. Aujourd'hui, nous devons faire en sorte qu'en Ile-de-France, l'eau redevienne un bien commun. Telle est la bataille que nous devons mener, ce que nous réussissons d'ailleurs.

Monsieur CHOLLET

Je suis aussi le Maire de Villemoisson et vice-président de l'agglomération Cœur d'Essonne. Je siège aussi, aux côtés de Jacky BORTOLI, au syndicat mixte francilien. En outre, je préside un syndicat de rivière, qui s'occupe d'assainissement.

Mon intervention porte sur le projet du SEDIF, « l'osmose inverse basse pression » (OIBP), important pour vous et, indirectement, pour notre secteur. La grande couronne d'Essonne n'est pas membre du SEDIF. Actuellement, vous bénéficiez d'une eau excellente, selon le terme du SEDIF. Le projet de l'OIBP vise à ce que l'eau soit « encore meilleure », autrement dit plus pure. Il faut cependant se demander si c'est indispensable et si c'est souhaitable. Il s'agit d'un projet d'importance, car, sur une dizaine d'années, le coût initial avancé par le SEDIF s'établit environ à deux milliards d'euros, ce qui pourrait se traduire par 30 centimes de coût supplémentaire au mètre cube.

Nous avons pu appréhender ce projet par le biais d'une phase de prototype sur l'usine d'Arvigny, donc à petite échelle. Le SEDIF se propose d'étendre et de généraliser cette expérience. Il argue que ce filtrage permet de débarrasser l'eau de tous les minéraux, microbes et virus, et de presque toutes les molécules. Cela paraît positif, sauf qu'à la sortie du processus, l'eau est impropre à la consommation. Elle doit être mélangée à une eau dite « classique », notamment pour apporter un certain nombre de minéraux. Ce processus complexe peut donc paraître paradoxal.

Le SEDIF indique aussi que le projet permettrait aux clients de réaliser des économies. L'eau obtenue étant plus qu'excellente, l'achat d'eau en bouteille ne serait plus nécessaire et des travaux concernant le calcaire seraient évités, par exemple pour les chauffe-eaux. Cependant, l'eau du robinet est déjà très bonne depuis un certain temps. Beaucoup de personnes continuent néanmoins d'acheter des packs d'eau, ce qui est inutile. Elles ne changeront pas de comportement si l'eau devient excellente. De plus, il n'est pas avéré que la diminution du calcaire entraînerait des économies réelles sur les chauffe-eaux et encore moins dans les installations d'immeubles collectifs. Les économies invoquées sont donc extrêmement théoriques et absolument pas avérées.

Il est néanmoins vrai qu'une meilleure maîtrise pourrait concerner les doses infimes de pesticides et de médicaments pouvant se trouver dans les eaux. Cependant, l'eau actuelle affiche déjà des taux en deçà de toutes les normes.

En outre, le projet possède des effets assez inquiétants sur l'environnement. Le calcaire, les pesticides et, éventuellement, les déchets médicamenteux que l'usine extraira de l'eau seront rejetés dans la Seine, d'où sera issue une grande part de l'eau initiale. Les concentrats sont ainsi rejetés pour que l'usine d'eau potable suivante les enlève puis en remette, et ainsi de suite, trois usines se succédant. Le processus est donc surprenant. Le dossier indique aussi que le mieux, pour les concentrats, consiste à les diluer dans la Seine, plutôt que de les traiter. À force d'y concentrer les produits, la qualité de l'eau y sera dégradée.

De plus, ce dispositif technique est très consommateur d'énergie et entraîne un surcroît de consommation d'eau. Le bilan environnemental est donc actuellement très négatif. Peut-il être amélioré ? Ce point n'a pas été suffisamment approfondi.

Il faut aussi savoir que nos installations sont interconnectées avec celles du SEDIF, pour des raisons de sécurité. Si celui-ci a besoin d'utiliser de l'eau provenant de notre territoire, attend-il donc que nous nous lancions dans ce projet, ou acceptera-t-il de nous vendre de l'eau à notre prix, et non à un prix surévalué, pour nos propres besoins, sachant que nous n'avons rien demandé ? Le minimum consiste donc à se mettre d'accord sur ce point du traitement de l'eau.

Dans l'ensemble, nous ne sommes pas convaincus par le projet OIBP, sur lequel il manque des arguments, et nous sommes plus que réservés sur le rapport entre les coûts et les bénéfices d'une telle opération, dont nous ne souhaitons pas qu'elle nous soit imposée, sachant que l'interconnexion des réseaux nous rend interdépendants sur le plan technique.

Je suis prêt à répondre à des questions.

Monsieur le Maire

Je vous remercie. Nous continuerons en écoutant Jean-Claude OLIVA, avant d'écouter un dernier intervenant et les représentants des groupes, puis de passer à d'éventuelles questions auxquelles nos invités pourront répondre.

Jean-Claude OLIVA

Je dirige l'association Coordination EAU Ile-de-France. Je suis aussi conseiller municipal de Bagnolet, vice-président d'Est Ensemble en charge de l'eau et de l'assainissement, et président depuis quelques mois de la toute nouvelle régie publique de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales urbaines d'Est Ensemble.

Je vous donnerai d'abord quelques éléments sur le contexte, non seulement francilien, mais aussi national et international. Depuis quelques années, nous assistons en effet à un mouvement très fort pour le retour de l'eau en gestion publique. En France, au début des années 2000, 25 % des usagers d'eau potable étaient desservis par une gestion publique. Avant les élections municipales de 2020, ce taux avoisinait 43 %. Après ces municipales, plusieurs grandes agglomérations, notamment Lyon, Bordeaux, Annecy et Grand Paris Sud, ont suivi ce mouvement. Près d'un million d'usagers sont en outre concernés par un processus de sortie du SEDIF pour aller vers la création d'une régie publique. La gestion publique concernera ainsi près de la moitié de la population française. En Ile-de-France, le SEDIF a regroupé jusqu'à 150 villes représentant 5 millions d'habitants, sachant qu'il

scrutins comparables, par exemple celui sur l'avenir du périphérique parisien. Une forte majorité des participants s'est alors exprimée en faveur d'une régie.

À partir d'octobre 2021, GOSB a ainsi pu se substituer au SEDIF pour l'ensemble de ses droits et obligations sur le territoire de ces communes. Il possède notamment la responsabilité, qui peut sembler surprenante, de suivre la délégation, qui court jusque fin 2023. Il est également responsable de la gestion patrimoniale des réseaux. La semaine prochaine, nous lancerons ainsi au Kremlin-Bicêtre un chantier emblématique de renouvellement d'une conduite de diamètre 300, ce que les élus locaux attendaient depuis dix ans, mais n'avait été jusque-là l'objet que d'un bricolage. Cet été, nous engagerons aussi un programme de travaux de renouvellement sur près de quatre kilomètres, pour quatre millions d'euros, alors même que nous ne reprendrons le service qu'au 1^{er} janvier 2024.

En 2022, nous avons principalement défini la régie, notamment pour la mutualisation des moyens avec la régie du Sud. Nous avons aussi négocié avec le SEDIF et obtenu un accord de retrait, jugé « gagnant-gagnant », avec une répartition du patrimoine, avec un contrat de vente d'eau en gros jusqu'en 2029 et la perspective de mise en place de l'OIBP, et avec une enveloppe de travaux cofinancés de 60 millions d'euros. Cette enveloppe nous permet d'accomplir des travaux de déconnexion physique, auxquels tient le SEDIF, et surtout de renouveler notre patrimoine.

2023 est une année de mise en œuvre. Nous nous trouvons ainsi dans une phase de recrutements, de définition d'astreintes, de réception des véhicules, et de passation de prestations pour ce que nous n'effectuons pas nous-mêmes, notamment pour des logiciels de relations avec les abonnés et de facturation. De plus, les administrateurs, c'est-à-dire les élus, ont déjà décidé de maintenir le prix de l'eau, à l'instar de ce qu'a fait Est Ensemble. À l'opposé de leurs voisines, les neuf villes de la régie bénéficieront ainsi d'une économie de neuf centimes par mètre cube, soit 21 % de cette part syndicale.

En 2024, nous reprendrons le service. À partir de 2025, nous suivrons une logique de développement, avec de nouvelles ambitions.

Une régie d'eau potable inclut trois grandes missions, à commencer par une mission de ressource et de support. Nous créons en effet un établissement public, industriel et commercial (EPIC) qui articule des règles de droit public et de droit privé, avec les fonctions d'une collectivité ou d'une entreprise (Ressources humaines, juridique, finances, comptabilité, moyens généraux, etc.) La relation avec les abonnés et la facturation est également centrale, car un contact direct existe avec les abonnés et les usagers, à travers la facturation et un centre d'appels multicanal. Cela permet de mesurer la satisfaction et de traiter un certain nombre de sollicitations, notamment en lançant des équipes d'intervention sur le terrain. La troisième mission concerne justement l'exploitation et les travaux, avec des agents qui, par exemple, résolvent les fuites ou remplacent les compteurs.

Nous suivons une logique simple pour le portage des missions, avec une recherche d'équilibre entre portage interne et recours à des prestations. Nous tenons en effet à disposer en interne de ce qui est stratégique, concerne la qualité de service et les relations avec les usagers, ainsi que la maîtrise du patrimoine. Nous nous reposons par ailleurs sur des sous-traitants.

Début 2023, nous avons déployé le logiciel Gestion Clientèle, à la suite d'une décision des élus de traiter directement la relation avec les usagers. En la déléguant, nous aurions en effet perdu l'âme de la régie. Nous ne possédons pourtant pas les mêmes moyens que Paris, Lyon et Nice, qui se sont cependant appuyés pendant plusieurs années sur le délégataire sortant.

Quant à l'exploitation, une équipe interne surveillera le réseau et interviendra sur les manœuvres et auprès des usagers. Elle assurera aussi l'astreinte. Pour les travaux de renouvellement et d'intervention, dès lors qu'un terrassement est nécessaire, nous nous appuyons sur des entreprises extérieures, que nous pilotons. Enfin, les métiers de support seront principalement internes.

Nous suivons une logique de mutualisation des agents et de polyvalence. Nos choix nous garantissent une indépendance technique, y compris pour des sujets sous-traités. Nous suivons également une logique d'externalisation quand une objectivité est requise pour des évaluations, par exemple pour mesurer la qualité de l'eau ou la satisfaction des usagers.

Avec l'adjonction de la régie des eaux de la Seine et de l'Orge, la structure est passée de 50 personnes à 70 environ. Vous savez cependant que les organigrammes ne sont jamais complètement remplis. Si nous arrivons à cinquante personnes, nous serons déjà très contents. Cela témoigne de la taille de la structure, sachant que l'exploitation représente la moitié de l'effectif. Celui-ci permet d'assurer des astreintes, tant téléphonique que d'encadrement et d'intervention sur le réseau ou auprès des usagers.

Nous cherchons aussi des locaux, puisque nous occupons des locaux provisoires à Choisy-le-Roi. Les sites possibles se trouveraient plutôt sur l'axe central qu'est la RD7, d'ailleurs parfois proches de Villejuif, afin d'assurer la meilleure accessibilité possible aux usagers et aux agents, pour qu'ils se rendent sur leur lieu de travail en transports en commun ou en véhicule. L'équipe commence à être conséquente, avec onze personnes et quatre apprentis.

Villejuif est la troisième ville du territoire, après Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine, avec près de 60 000 habitants. Pour la régie Eau Seine et Bièvre, ce nom ayant été décidé à la suite d'une votation citoyenne, elle représenterait pour la régie, si elle la rejoignait, un apport de 17 à 19 %. Les volumes consommés sont à peu près corrélés à la population, donc 3,5 millions de mètres cubes, ce qui représente + 18 % pour nous. Vous comptez aussi près de 5 500 abonnés, soit + 19 % pour nous (1 abonné pour 10 habitants). Nous avons 78 kilomètres de réseau. C'est une ville qui a un patrimoine qui n'est pas le meilleur, avec 40 % de matériaux en fonte grise, qui font l'objet de campagnes de remplacement depuis de longues années, contre 30 % pour les autres communes historiques de la régie. La fonte ductile est plus satisfaisante.

Villejuif se caractérise aussi par les « flûtes » situées près de Gustave-Roussy, et donc la présence d'unités de stockage. Elles alimentent un « étage hydraulique » : l'eau remonte en deux fois de Choisy-le-Roi, puis Villejuif dessert son territoire et toutes ses franges, dont plusieurs communes de la régie.

Quant aux données économiques, Jean-Claude OLIVA a déjà parlé de la référence de 120 mètres cubes, qui correspond à la consommation annuelle moyenne d'une famille de 4 avec 2 enfants. Il faut savoir que l'eau potable représente 30 % seulement de la facture d'eau, le reste concernant l'assainissement et les taxes. Nous vous parlons uniquement de l'eau potable. En Ile-de-France, au 1^{er} janvier 2023, un mètre cube d'eau coûte en moyenne 4,50 euros, dont 1,50 euro pour l'eau potable. Au sein du SEDIF, elle coûte 1,47 euro, contre 1,38 euro à la régie. Selon le contrat liant le SEDIF au délégataire, qui nous lie aussi jusqu'au 31 décembre, l'inflation est normalement intégralement répercutée dans les tarifs jusque fin 2025. En 2022, la part du délégataire a ainsi augmenté de 5 centimes. Pour les années suivant 2025, elle dépendra du nouveau contrat entre le SEDIF et le délégataire, mais des signes annoncent une augmentation, notamment l'OIBP. Le SEDIF est également tenté d'augmenter les prix, sachant que son endettement est passé de moins de

200 millions d'euros à plus de 600 millions. Le projet OIBP, déjà évoqué, possède un impact tarifaire de 30 centimes d'euros par mètre cube, selon l'estimation établie par le SEDIF avant la forte inflation de l'électricité, des travaux et des matières premières.

La création de la régie était notamment motivée par la volonté de maîtriser les prix, pour rendre du pouvoir d'achat aux usagers, voire de diminuer les tarifs, si nous y arrivons. Nous voulons aussi différencier des tarifs en fonction des catégories d'usagers, notamment afin d'aider les personnes les plus démunies, car les factures d'eau, assez négligeables pour beaucoup, ne le sont pas pour elles. Nous nous engageons déjà à maintenir les prix actuels. Des simulations économiques ont validé ce choix. Surtout, cet engagement s'accompagne d'un programme ambitieux de renouvellement, contrairement au SEDIF, qui, du fait de l'OIBP, bascule une partie de ses chantiers de renouvellement vers la production et le transport.

Quant à l'intégration de Villejuif, elle permettrait des économies significatives, notamment en termes de déconnexion des réseaux. Par exemple, Villejuif bénéficierait d'une baisse de prix de six centimes d'euros, comme les neuf autres communes.

Vous savez sans doute que le conseil territorial de GOSB a délibéré hier soir, à l'unanimité moins une abstention d'un élu de Vitry-sur-Seine, en faveur du retrait du SEDIF des villes de Villejuif et d'Athis-Mons, qui le souhaite aussi.

L'actualité est également marquée par le débat public sur l'OIBP, du 20 avril au 20 juillet. Un bilan sera publié le 30 septembre. Trois mois plus tard, le SEDIF décidera de poursuivre son projet, de l'amender ou de l'abandonner. Cette décision devra faire l'objet d'une délibération au conseil syndical du SEDIF de décembre 2023. Compte tenu de ce débat, la délégation de service public en cours, qui devait se terminer le 31 décembre, est prolongée d'une année au moins. Une négociation, commencée début 2023, porte donc sur un avenant de prolongation, et une délibération la concernera au conseil syndical du SEDIF de novembre. Il s'agira du dixième avenant au contrat initial de douze ans, qui sera ainsi passé à quatorze ans, après une première prolongation due au Covid.

La volonté de Villejuif nécessite de s'inscrire dans cette procédure, car elle permet de signifier que son retrait du SEDIF est probable. Cela explique notamment la délibération du conseil territorial de Grand-Orly Seine Bièvre.

Monsieur le Maire

Je vous remercie. Je passe à présent la parole aux groupes qui le souhaitent.

Monsieur MILLE

Monsieur DEFFONTAINES, vous distribuez l'eau. Êtes-vous également concernés par son recyclage pour améliorer la quantité recyclée afin d'économiser la ressource ?

Monsieur LIPIETZ

Lors de l'intégration de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre au sein de l'EPT 12, devenu Grand-Orly Seine Bièvre, s'était ouverte la possibilité de droit – chaque commune en décidant – de rester ou non dans le SEDIF. Nous nous étions aperçus avec stupéfaction que, sans aucun débat du conseil municipal, le Maire d'alors avait décidé d'y rester. Désormais, cette possibilité n'existe plus de droit. Hier, le Grand-Orly Seine Bièvre, en quelque sorte notre grand tuteur en matière d'eau, a décidé à la quasi-unanimité – sans qu'il s'agisse d'un débat entre la droite et la gauche – qu'Athis-Mons et Villejuif pouvaient quitter le SEDIF. Une grande complexité existe toutefois. Cette possibilité ne dépend plus de nous. Les 130 communes du SEDIF doivent voter à la majorité simple la sortie simple, après quoi chaque ville du SEDIF vote. Les règles qui s'appliquent alors sont d'une énorme complexité, près desquelles le fonctionnement du Conseil européen paraît simple.

Comme cela vient d'être indiqué, un nombre croissant de villes bascule vers la régie publique, pour des raisons à la fois économiques, citoyennes et de service public, dont de nombreuses villes de droite. Je pense donc que nous n'aurons pas de difficulté à sortir du SEDIF. Il faut donc nous demander quel en serait l'intérêt. J'ajouterais d'ailleurs un intérêt écologique : nous consommerons de plus en plus d'eau, alors qu'elle sera, soit rare, soit excessive, avec des inondations, certains automnes et hivers, dans les vallées de la Seine et de la Marne. Nous vivrons ainsi des alternances de plus en plus graves de sécheresse et d'inondations. Dans les deux cas, l'eau potable s'obtient plus difficilement.

Quant à la tarification, nous sommes favorables à ce que l'eau soit considérée comme un bien public, c'est-à-dire qu'une certaine quantité, de base, soit donnée, puis que la tarification soit progressive. Plus quelqu'un consomme, plus le taux est alors élevé. Il s'agit à la fois d'assurer un volume de base et de dissuader tout gaspillage.

Nous nous demandons aussi ce que fait une régie. Cela nous a été expliqué, sans que je comprenne bien tout. Trois systèmes, dont deux publics, existeront en tout cas dans le Grand-Orly Seine Bièvre. J'aimerais bien obtenir des éclaircissements sur l'articulation entre la régie Seine & Bièvre et la régie de l'Orge.

Dans le même temps, des communes resteront au SEDIF, le principal producteur d'eau potable. Quels seront donc nos rapports avec celui-ci ? Nous doterons-nous d'usines de production d'eau, en dehors du système de l'osmose inversée ?

Je pose ces questions aux intervenants, que je remercie pour la clarté et l'importance de leurs communications.

Madame LEYDIER

Je rappelle que Monsieur BULCOURT, au nom de notre groupe communiste et citoyen, avait rappelé ceci lors du conseil municipal du 9 mai : « L'eau ne peut et ne doit pas être considérée comme une marchandise. C'est un bien commun de l'humanité. Elle doit être soustraite des griffes des marchés. Nous, élus communistes et citoyens, souhaitons la reprise de sa gestion en régie publique pour une gestion démocratique, transparente et durable. »

Je rappellerai aussi que la régie publique de l'eau est l'un de nos engagements de mandat. Nous nous engageons à le tenir, comme nous l'avons déjà fait pour 64 de nos 79 engagements.

Les interventions de ce soir montrent aussi que le chemin pour y parvenir ne sera pas simple. Cette Heure citoyenne a vocation à s'adresser aux citoyens, nombreux ce soir, pour que cette démarche soit portée avec eux. Hier soir, une étape a été franchie, avec l'approbation quasi-unanime du conseil territorial GOSB de notre volonté de sortir du SEDIF.

Il faut désormais passer à l'étape suivante, en faisant inscrire à l'ordre du jour du conseil syndical du SEDIF le choix exprimé par les Villejuifois en juin 2020. Ensuite, le parcours ne sera pas terminé, puisque l'assemblée délibérante de chaque collectivité adhérente du SEDIF devra voter. Ce système ne fait pas preuve de souplesse.

Si le chemin paraît complexe, cela ne doit pas freiner nos ambitions. Les interventions de ce soir montrent à quel point le choix des Villejuifois est pertinent, démocratique et écologique. C'est le choix d'une gouvernance de proximité. Un intervenant signalait d'ailleurs que les élus du SEDIF étaient absents du terrain. Au contraire, les habitants seront entendus par les élus. Ce choix nous obligera aussi à maîtriser les prix. Nous avons d'ailleurs vu ce soir que plusieurs engagements avaient été pris à ce sujet.

La régie est un modèle économique qui n'a pas pour objectif le profit. Les gains seront réinjectés dans l'entretien du réseau. Quentin DEFFONTAINES l'a rappelé, en donnant des éléments techniques, et les premiers travaux sont déjà réalisés.

La régie aura aussi une gestion écologique permettant moins de perte, grâce à la rénovation des réseaux, moins de gaspillage et moins de rejets polluants dans la nature, en refusant le modèle proposé par le SEDIF de l'Osmose Inversée Basse Pression (OIBP).

En conclusion, la régie s'inscrit totalement dans la volonté exprimée à Villejuif et ailleurs de reprendre la main citoyenne sur la gestion de l'eau. Élus et habitants, nous prenons ce chemin ensemble, en sachant tous que nous pouvons compter les uns sur les autres pour y parvenir.

Monsieur LAFON

Beaucoup de propos ayant été tenus, j'essaierai d'aller assez vite. L'essentiel, dans ce débat, est la manière dont l'on considère l'eau, ce bien commun dont personne ne peut se passer. La différence fondamentale entre le marché et la régie s'observe pour les biens communs, qui permettent aux gens de vivre. La gauche est historiquement favorable à ce que la régie permette aux citoyens et aux élus de maîtriser ce marché et la production, dans sa qualité comme dans son usage.

À propos d'usage, je souhaiterais savoir si des différences existeront entre les particuliers et les entreprises sur les quantités consommées et sur les prix.

Je m'interroge aussi sur la sortie technique du SEDIF. Vous avez annoncé de nombreux investissements. Cependant, la sortie d'un syndicat comme celui-ci, en réseau, nécessite de se déconnecter et de définir ce qui reste au SEDIF et ce qui passe à la régie. Si j'ai bien compris, tout n'est pas simple, puisque tout ne peut pas passer à la régie.

Ma troisième question concerne la faisabilité et à la probabilité de réussite de notre sortie. Celle-ci a commencé hier en conseil territorial. Comme Monsieur LIPIETZ l'a indiqué, un vote devra être organisé au SEDIF, avant que chaque membre vote à la majorité qualifiée. L'autonomie des communes a été reconnue au conseil du GOSB, puisque toutes les communes ont respecté notre choix, y compris celles qui s'opposent à notre sortie. Le sera-t-elle aussi au SEDIF ou devons-nous réaliser une communication un peu forte pour rappeler que nous appliquons seulement ce qui a été décidé lors des élections de 2020 ?

Monsieur WEBER

Une grande complexité existe, vu le grand nombre d'acteurs. Le premier, qui possède la responsabilité de l'eau, est l'intercommunalité, le Grand-Orly Seine Bièvre. L'eau n'est pas privatisée quand l'exploitation en est confiée, via le SEDIF, à une entreprise privée. Elle reste un bien public et la responsabilité de l'eau et de l'assainissement reste à la collectivité publique. Le mode de fonctionnement de notre intercommunalité aboutit d'ailleurs à une unanimité lorsqu'une commune exprime son choix.

La question de la responsabilité de l'eau ne se pose donc pas. En revanche, il faut savoir comment amener l'eau. Tout un emboîtement très compliqué existe en l'occurrence. Nous dépendons ainsi d'une décision du SEDIF, puisque, sous la précédente municipalité, nous avons manqué l'occasion de sortir du SEDIF. Notre démarche ne sera donc pas un long fleuve tranquille, au-delà même de la sortie. Je remercie d'ailleurs Monsieur DEFFONTAINES de nous avoir expliqué les difficultés existantes. Il est difficile de fournir de l'eau potable à nos concitoyens d'un point de vue technique, mais aussi sur le plan sanitaire et sur le plan juridique. Monsieur DEFFONTAINES rappelait ainsi la décision de ne pas passer par d'autres structures, contrairement à la Ville de Paris, qui, en reprenant la main sur l'eau, avait créé une société d'économie mixte. De même, pour la géothermie, une société publique locale a été choisie. Pour notre part, nous avons fait le choix d'un EPIC. Nous espérons que cette structure sera assez souple pour gérer la comptabilité et le personnel.

Quant à la tarification, le curseur s'avérera difficile à placer entre, d'une part, notre ambition de proposer des tarifs inférieurs à ceux du SEDIF et son prestataire, et, d'autre part, la nécessité d'investir à moyen terme et à long terme, ce qui exige des recettes suffisantes. Il est d'ailleurs souvent reproché aux prestataires privés d'encaisser de l'argent sans l'investir. Nous devons pour notre part nous montrer très vigilants sur ce point.

Je rejoins en outre totalement la proposition de Monsieur LIPIETZ d'une tarification de l'eau qui permette aux ménages les plus modestes de moins payer d'eau, voire de ne pas payer du tout. Une première quantité d'eau serait fournie gratuitement, puis la tarification serait croissante, en fonction de la consommation d'eau, en espérant qu'elle soit dissuasive pour ceux qui en gaspillent.

Dans l'ensemble, cette aventure mérite d'être tentée, sans en attendre non plus de miracles. Nous resterons donc très attentifs à la suite des événements.

Monsieur le Maire

Monsieur DEFFONTAINES, l'essentiel des questions ont trait à la régie publique de l'eau de notre territoire GOSB. Je vous demanderai d'y répondre en cinq minutes, car l'Heure citoyenne s'est

transformée en une heure et demie, ce qui est d'ailleurs normal, au regard de l'importance du sujet. Je souligne aussi que nous n'en aurons pas fini, y compris après la décision de sortie du SEDIF, de faire de ce sujet une question de citoyenneté permanente, qui mobilise l'intelligence collective, et non d'une question de techniciens.

Monsieur DEFFONTAINES

Quant à la réutilisation des eaux pluviales, elle ne relève pas de notre compétence. Cela étant, la gestion des eaux pluviales relève du territoire GOSB, notre autorité organisatrice. Il n'existe donc pas de raison pour une absence de synergie sur les deux sujets.

Concernant l'articulation entre les deux régies, il faut comprendre qu'elles viennent d'univers très différents. Les fondamentaux entre la régie sud et la régie nord sont très différents. Le territoire a donc jugé préférable d'organiser une convergence, notamment technique et technico-économique, mais de prendre ce temps de structures juxtaposées avec leurs propres gouvernances, projets, dynamiques et ambitions. Elles resteront donc juxtaposées, tout en mutualisant les moyens matériels et humains. Le directeur technique et le gestionnaire comptable le seront par exemple pour les deux régies, qui disposent aussi de véhicules, de prestations et de locaux communs.

S'agissant du SEDIF, nous conservons un partenariat, puisque le protocole de retrait durera de longues années. Notre convention d'achat d'eau en gros courra jusque fin 2029. Cette date n'est pas anodine, puisque la mise en place de l'OIBP est prévue pour 2030. Je suis convaincu que nous resterons partenaires ensuite. En effet, nous réalisons des études sur la diversification de l'approvisionnement en eau, sachant que notre territoire ne dispose d'aucune unité de production. Notre régie vise à la proximité de la distribution, tout en s'appuyant des opérateurs, y compris publics, dont la production s'effectue plutôt à l'échelle régionale. Actuellement, toute l'eau de Villejuif vient ainsi de l'usine de Choisy-le-Roi. Cela continuera certainement pendant de longues années, puisque les neuf communes de la régie sont déjà alimentées par cette usine.

J'ajoute que la déconnexion physique des réseaux n'est pas un souhait de notre régie, mais une volonté très forte du SEDIF. Dans le cadre de notre accord avec celui-ci, nous avons accédé à cette volonté. La déconnexion des réseaux sera cependant importante avec l'OIBP, puisque les eaux posséderont des caractéristiques différentes, y compris d'ailleurs en termes d'agressivité sur les réseaux. Elle limitera donc les mélanges. Toutefois, elle pose des problèmes d'interconnexion et de secours.

Par ailleurs, des différences existent bien sûr entre les particuliers et les entreprises, qui sont de grandes consommatrices d'eau. La tarification actuelle est plutôt dégressive : plus vous consommez, moins vous payez, ce qui favorise notamment les entreprises. La régie réfléchit plutôt à une évolution vers une tarification progressive, afin d'être vertueuse sur le plan environnemental, tout en accompagnant les entreprises. L'ambition environnementale ne se limite toutefois pas à cet élément.

Quant à la sortie du SEDIF, le processus est en effet compliqué et repose sur des négociations. S'il s'avérait impossible d'en sortir pour une commune qui le souhaite, il faudrait bien sûr s'interroger. Je rappelle cependant que le SEDIF est un syndicat historique de banlieue, âgé de plus d'un siècle, qui regroupait récemment 151 communes, et qui en compte 135 depuis la sortie d'Est Ensemble et de neuf communes de GOSB. Ses adhérents ne sont pas les communes, mais dix EPT de proche

banlieue, huit communautés d'agglomération et huit communes isolées, soit 26 membres. En cas de volonté de sortie, le conseil syndical doit voter à la majorité qualifiée représentant les deux tiers des membres et la moitié de la population, ou l'inverse. Il faut aussi que chaque assemblée délibérante réalise un vote dans un délai de trois mois, et que ces délibérations représentent aussi les deux tiers des membres et la moitié de la population, ou bien l'inverse. Si un membre ne délibère pas sur une sortie, son vote est considéré comme négatif, tandis qu'un vote positif est considéré en l'absence de délibération sur une adhésion.

Monsieur le Maire

Je vous remercie, ainsi que François CHOLLET, Jacky BORTOLI et Jean-Claude OLIVA, pour vos interventions et la clarté de vos propos.

Le processus doit en effet s'effectuer dans un temps court. Il nous permettra de multiplier les échanges et les rencontres citoyennes, pour prendre en conscience la décision de rejoindre la régie publique de l'eau, à l'instar des villes voisines qui en avaient pris la décision en 2017.

Monsieur DEFFONTAINES, je pense que nous publierons sur notre site votre document, afin de contribuer au débat public avec les Villejuifois et les Villejuifaises. Nous veillerons aussi à multiplier les temps d'information, notamment par le biais du journal de la Ville.

Je clos pour ce soir le débat et rouvre la séance du conseil municipal.

Avant de suivre l'ordre du jour, je tiens à évoquer quelques actualités. Il faut notamment revenir sur le drame qui secoue notre pays. Hier matin, nous avons appris avec stupeur la mort du jeune Nahel, âgé de dix-sept ans, dans sa ville de Nanterre, après le tir d'un policier effectué lors d'un contrôle routier. Des images accablantes ont été filmées et contredisent les premiers éléments transmis par les agents de police. Je me félicite qu'au plus haut niveau de l'État, ce drame ait été aussitôt condamné, comme le montrent les propos du Président de la République, de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur. Cela n'en reste pas moins un acte terrible, qui nous amène forcément à nous interroger sur les conditions d'exercice du maintien de l'ordre dans notre pays. Ce geste ne doit pas rester sans réponse, sans condamnation, et sans un réel travail, afin que de tels actes ne se reproduisent pas.

Bien sûr, ce drame suscite la colère. Dans plusieurs villes de France, la nuit a été marquée par des incidents importants et parfois des conflits avec les forces de l'ordre. Si je partage le sentiment de colère, il ne s'agit pas de la bonne méthode pour rendre justice et hommage au jeune Nahel. Ce n'est d'ailleurs pas l'état d'esprit de sa famille, pourtant frappée par l'horreur. Je m'inquiète donc de l'ouverture d'un cycle d'incidents graves dans les quartiers populaires. Nous savons d'expérience que l'escalade des tensions ne peut que pénaliser les familles et la jeunesse de ces quartiers populaires, premières victimes des dégradations de véhicules et des bâtiments publics.

Il faut donc à la fois que toute la lumière soit faite sur cet acte et que la justice passe. Pour l'heure, je vous propose d'observer, en cohérence avec l'Assemblée nationale cet après-midi, une minute de silence en hommage à Nahel, et que nous appelions tous au respect de sa mémoire, à l'apaisement et à la participation à la marche blanche proposée par sa famille.

Une minute de silence est respectée en hommage à Nahel.

Quant au déroulement de nos débats, la dernière version du règlement intérieur du conseil municipal, votée le 29 mars, est à votre disposition. Vous disposez sur table de la convention de partenariat « Services civiques internationaux – programme territoires volontaires », finalisée, qui remplace le projet joint à titre indicatif aux documents préparatoires du présent conseil.

Nous avons en outre été victimes d'une cyberattaque de nos services informatiques, qui a paralysé pendant 48 heures nos mails et a donc empêché nos élus de travailler dans de bonnes conditions. Cette attaque est terminée et les dégâts sont limités. La confidentialité et la sécurité des données de la Ville ont été protégées. Je salue donc les services informatiques de la Ville qui ont contribué à détecter l'attaque et à réagir comme il le fallait pour protéger l'intérêt de la Ville et des concitoyens.

Je signale aussi une modification des maquettes concernant le budget principal de la Ville, aux pages 3 et 4, ainsi que pour les annexes. Ces documents modifiés ont été communiqués. L'ordre du jour étant chargé, j'invite chacune et chacun à se montrer concis. Je propose de faire remonter le point 35, relatif à la promesse de vente liant la Ville à l'association des musulmans du Val-de-Bièvre, afin que les citoyens, quelle que soit leur opinion, puissent suivre les débats.

Comptes rendus des séances précédentes

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques sur le compte rendu de la séance du 29 mars ?

ADOPTION À LA MAJORITÉ
1 ABSTENTION

Monsieur le Maire

Pour le compte rendu de la séance du 9 mai, une modification a été apportée à un propos de Madame ESCLANGON, avec son accord, sur la ferme de Tannerre-en-Puisaye. Un décalage existe donc entre ce qui est audible et ce qui est écrit. Les propos oraux s'avéraient en effet ambigus.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire

Les décisions du Maire étaient arrivées en retard pour les commissions. Depuis lors, des questions ont été posées. Elles ont reçu des réponses ou sont en cours d'instruction.

Madame ETTORI

Nous souhaitons vous poser des questions que nous n'avons pas pu vous faire parvenir à cause de la cyberattaque. Nous les poserons ultérieurement.

Monsieur le Maire

Vous pourrez les poser à l'issue de la séance. Nous y répondrons comme à chaque fois.

- 1. Rapport n° 2-2066 : Cession au profit de la Société civile immobilière La Foncière Horizon Bièvre d'un tènement foncier situé 77 à 79 avenue de Paris et 7 rue Henri-Barbusse à Villejuif (Val-de-Marne) (initialement point 35)**

Monsieur LAFON

Conformément aux engagements pris depuis plusieurs années auprès de l'association des Musulmans de Villejuif, la suite souhaite finaliser le projet initié il y a plus de quinze ans d'implantation d'un lieu de culte pérenne sur le territoire de la Commune. Comme indiqué lors du Conseil municipal du 14 décembre 2022, à l'occasion du renouvellement de la décision de mise à disposition à l'AMV des locaux actuels, au 26 rue Georges-Monnet, par ailleurs en très mauvais état, les discussions avec l'AMV ont avancé en confirmant l'implantation envisagée avec la Ville lors du mandat précédent, et qui avait fait l'objet d'une première réunion de présentation aux riverains. L'année 2023 devrait permettre de concrétiser le projet, avec la signature d'une promesse de vente, qui est l'objet du présent rapport, sur un tènement foncier situé 77-79 avenue de Paris et 7 rue Henri Barbusse.

L'espace, ouvert sur la ville, intégrera une dimension culturelle, mais aussi une dimension culturelle, avec une bibliothèque et une salle de cours, et une dimension sociale, avec un salon de thé. De plus, le projet de mosquée doit s'inscrire dans le projet de requalification du secteur Pasteur. Afin d'insérer au mieux la mosquée dans le quartier, la Ville a missionné un architecte-urbaniste pour proposer des scénarios d'implantation. Une rencontre avec la sous-préfète, fin novembre 2022, a permis de stabiliser les conditions juridiques d'implantation de ce lieu de culte dans le secteur.

Le tènement foncier que la Ville souhaite céder possède une superficie de 1 940 mètres carrés et comprend plusieurs bâtiments industriels anciens, en grande partie vétustes, construits sur des remblais dont les études préalables ont établi qu'ils étaient certainement pollués. La Commune a acquis cet ensemble auprès du syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne le 30 janvier 2019. Elle souhaite le céder à son prix d'acquisition, soit 2,4 millions d'euros. France Domaine a validé les conditions financières de cette cession le 6 juin 2023.

Les terrains ne pouvant être cédés que libres de toute occupation, des procédures ont été engagées à l'encontre des occupants sans droits ni titres, et des solutions de sortie contentieuses et amiables sont en cours pour libérer les lieux avant la fin de l'année. Une promesse de vente sera signée dans l'attente de cette libération et de la signature de l'acte de vente définitif.

L'association des Musulmans de Villejuif (AMV) et l'association des Musulmans du Val-de-Bièvre ont décidé de constituer une Société civile immobilière, la SCI La Foncière Horizon Bièvre, où l'AMV est associée majoritaire et qui sera bénéficiaire de la promesse de vente et de l'acte à venir.

Madame ESCLANGON

Nous serons très clairs tout de suite, afin d'éviter toute polémique. Nous sommes favorables à la construction d'un second lieu de culte destiné à la communauté musulmane sur le territoire de Villejuif. Nous sommes parfaitement conscients que cette communauté est nombreuse et doit avoir le droit de pratiquer sa foi dans de bonnes conditions. Lorsque nous avons voté la convention de location des locaux rue Roger-Morinet, nous avons souligné les difficultés sécuritaires de maintenir ces locaux comme salle de prière, et nous savions bien que cette situation ne pouvait être pérenne.

Notre intervention ne portera donc pas sur l'objectif de cette promesse de vente, mais sur sa forme. Alors que vous vous étiez engagé à consulter par deux fois les riverains du quartier concerné –début février en conseil municipal et lors de votre balade urbaine du 16 novembre 2022 –, nous ne comprenons pas pourquoi vous ne l'avez pas fait.

Nous ne comprenons pas non plus, alors que la démocratie participative figurait dans vos promesses de campagne, que vous n'avez pas permis au conseil de quartier Pasteur d'aborder ce sujet et d'en débattre, alors que les agents de la Ville avaient annoncé aux riverains qu'ils seraient acteurs du renouvellement de ce quartier.

Le débat aurait pourtant permis de discuter des emplacements possibles d'un nouveau lieu de culte. Nous ne comprenons également pas, alors qu'un nouveau quartier est en train de naître à Villejuif, près des futures gares des lignes 14 et 15, ainsi que d'Arcueil, qui ne dispose pas de mosquée, d'envisager un terrain dans cette zone, qui dispose de terrains libres. Cela aurait permis de disposer d'un plus grand emplacement et de possibilités de stationnement, absentes dans le quartier Pasteur. Quant au prix du terrain, il aurait été moins élevé. Comme vous êtes à la fois Maire de Villejuif et président de la SADEV, envisager une localisation près de Campus Grand Parc était également très envisageable.

Nous ne comprenons pas non plus pourquoi vous vous apprêtez à vendre un terrain dont, vraisemblablement, comme l'indique le rapport du domaine, les acquéreurs seront obligés de financer la dépollution et la vérification des carrières, nombreuses dans ce secteur. Les constructions avoisinantes ont d'ailleurs dû injecter beaucoup de béton pour combler les sous-sols, ce qui fait généralement beaucoup augmenter la facture de la construction. Nous espérons que vous avez exposé ces paramètres à la SCI évoquée, afin qu'elle prenne conscience des éventuels surcoûts à envisager, sachant que le prix des terrains est déjà très élevé.

Pour toutes ces raisons, nous sommes assez dubitatifs sur le lieu et la méthode choisis. Vous avez indiqué reprendre un projet datant de la précédente mandature et qui avait suscité des crispations parmi les riverains. Nous aurions pu en débattre et apporter d'autres solutions. Il faut aussi faire confiance à la communauté villejuifoise, qui peut sereinement discuter de ce sujet.

Nous répétons que nous approuvons l'implantation d'un deuxième lieu de culte, mais avec davantage de concertation et de clarté vis-à-vis de la population, pour favoriser le vivre-ensemble, qui est le but ultime, faisant la cohésion d'une ville.

Monsieur WEBER

Depuis près de vingt ans, l'AMV travaille à faire aboutir son projet de mosquée. Actuellement, elle dispose d'une salle de prière, rue Morinet, au local dit « de la poste », loué par la Ville en bail précaire, et peu adapté à ses usages. Le groupe Réinventons Villejuif écologiste et socialiste a toujours estimé légitime le souhait d'implantation de l'AMV dans un nouveau bâtiment de culte et regrette que ce projet n'ait pas toujours été traité efficacement, ce qui a engendré de nombreux reports. Afin d'éviter de nouveaux ajournements, notre groupe souhaite affirmer ce qu'il estime être les conditions de réussite collective du projet.

La municipalité précédente avait envisagé avec l'AMV une implantation sur des terrains situés au nord de Villejuif, ceux dont nous parlons aujourd'hui, le long de la route départementale 7, au métro Léo-Lagrange. Ce projet dépassait largement la fonction de lieu de culte local. L'ancienne municipalité l'avait finalement abandonné. Sur ce même terrain, en grande partie propriété de la Ville, l'AMV souhaite implanter sa mosquée, sans que la taille et le contenu du projet soient précisément connus. La municipalité se trouve concernée, comme propriétaire des terrains, dans un quartier dense, qui fait l'objet de réflexions en matière d'aménagement et d'urbanisme. Elle a d'ailleurs confié une étude urbaine à la SADEV, dont les résultats, selon Gilles LAFON, seront communiqués d'ici peu.

Premièrement, le projet de mosquée doit pouvoir s'insérer dans le projet d'aménagement urbain du quartier, qu'on a pu appeler Pasteur 3 ou La Cristallerie. Plus largement, comme tout projet urbain de cette importance et comme pour tout lieu accueillant du public, le projet doit veiller à ce que sa taille permette une connexion harmonieuse avec le tissu urbain. Nous veillerons donc à ce que la Ville contribue, en relation avec l'AMV, à une concertation active et transparente, à l'échelle de l'ensemble de la Ville et, en particulier, des habitants du quartier Pasteur.

La deuxième condition de réussite est d'avoir l'assurance que le projet s'inscrive dans la jurisprudence sur la construction des lieux de culte. La loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'État a possédé une forte incidence sur les compétences des communes. Les communes ont donc la responsabilité du respect de la laïcité et du principe d'égalité, elles détiennent aussi des compétences en matière d'organisation de la vie des cultes sur leur territoire. Elles peuvent notamment louer des salles à des associations culturelles ou à des associations de loi 1901 ayant des activités culturelles. Elles peuvent aussi veiller à la neutralité de l'espace public et garantir le respect des convictions de chacun.

Notre groupe a par ailleurs demandé que le prix de vente du terrain corresponde à l'estimation des services de l'État, ce qui est proposé par cette délibération. Enfin, notre groupe note que la jurisprudence en matière de construction de lieux de culte intègre des points concernant les circulations projetées et les capacités de stationnement. La Ville devra donc anticiper ces points, dans un quartier Pasteur déjà marqué par de grosses difficultés. En conséquence, notre groupe votera favorablement pour cette délibération.

Madame OUCHARD

L'essentiel a été dit par Madame ESCLANGON et Monsieur WEBER sur la responsabilité de la collectivité territoriale dans l'insertion de ce projet au sein du quartier Pasteur. Ce dossier date de la mandature de Madame CORDILLOT. Il faut que ce projet voie le jour avant la fin de cette mandature, dans le cadre d'une collaboration avec les riverains, pour qu'il s'insère dans le bien-vivre ensemble et que toutes les communautés y trouvent leur compte.

Notre groupe votera favorablement cette délibération.

Monsieur MEYNE

Le groupe Générations et citoyens votera évidemment pour cette délibération, sans réserve. Ce projet traîne bien sûr. La délibération concerne la vente d'un terrain à une association. Il est normal que ce projet devienne un projet citoyen, car il concerne une grande partie des citoyens de notre ville.

Monsieur LIPIETZ

Les Verts voteront évidemment, et des deux mains, pour ce projet, qu'ils souhaitent depuis six ans. Quant à l'opposition, elle se réfère à la loi de 1905, fondatrice des rapports entre la République et les religions en France, avec deux articles fondamentaux. Selon l'article 1, « La République garantit la liberté religieuse et assure la liberté des cultes », ce qui suppose de leur donner des moyens. Par exemple, dans un lieu public tel qu'un lycée, une caserne ou un hôpital, l'État est obligé de mettre une salle de prière à la disposition des croyants de toute religion. L'article 2 stipule toutefois que la République « ne finance pas les cultes. »

Nous avons commencé à débattre avec l'AMV, avec laquelle nous sommes toujours restés en rapport, comme après Rachad, pour qui nous avons tenu qu'il dispose de son permis de construire, dans le respect des articles cités. Le projet de Madame CORDILLOT, qui consistait à implanter la mosquée de l'AMV dans les anciens locaux de la gendarmerie, avec un bail emphytéotique de 99 ans, pour une bouchée de pain, violait au contraire l'article 2 de la loi.

Quand Natalie GANDAIS était adjointe à l'urbanisme, trois nouvelles propositions ont donc été formulées, dont celle-ci, ainsi qu'une implantation à Campus Grand Parc ou à Pasteur 3. Une condition consistait à se trouver près d'une station de métro, pour éviter tout embouteillage sur la Nationale 7, comme pour le culte chrétien copte sur la N7. Deux solutions se sont ensuite précisées, soit en plein sud, à Léo-Lagrange, c'est-à-dire à Pasteur 3, soit près de la future station du Grand Orly Express, qui n'existait pas encore. Comme ce quartier n'existera pas avant un certain temps et que l'accès depuis Arcueil est compliqué, la solution de Pasteur 3 s'est imposée. Une grande concertation a d'ailleurs eu lieu à l'époque.

Le Maire de l'époque avait alors présenté le projet à une salle enthousiaste, une réserve concernant seulement ce qu'il adviendrait des occupants du lieu, à savoir l'Auberge des idées. Cette réserve a conduit le Maire à abandonner le projet, car il ne voulait plus reloger celle-ci. Or nous pouvons résoudre facilement ce problème.

La solution choisie est donc la plus simple, dans un quartier qui existe déjà, avec un projet de rénovation où la mosquée devra s'inscrire. Lors de la concertation initiale, ce projet – avec une moindre dimension culturelle – n'avait d'ailleurs pas provoqué de vive opposition, quoique des oppositions s'expriment toujours, certaines personnes voulant bien d'une mosquée, mais ailleurs.

Il nous paraît que ce lieu est optimal, près d'une station de métro, dans un quartier qui existe. Il est même tard pour le lancer. De plus, l'article 2 de la loi de 1905 est respecté. L'association paiera son dû. Quant à la Ville, elle respecte son obligation relevant de l'article 1, en donnant aux musulmans du nord de Villejuif la possibilité d'exercer leur culte. Nous voterons donc ce projet avec enthousiasme.

Monsieur BULCOURT

J'interviendrai au nom du groupe communiste et citoyen. Je suis élu depuis 2008, mais ce projet de construction de mosquée existait dès 2001-2002. Plus de vingt ans plus tard, Villejuif ne dispose toujours pas de lieu de culte digne de ce nom, avec la capacité d'accueillir de nombreux pratiquants. Quand un enfant naît, il dispose à Villejuif d'une crèche, d'une école primaire, d'établissements secondaires. En revanche, quand un enfant musulman décède, aucun lieu ne permet de lui offrir des funérailles dignes de ce nom. En termes d'égalité, cela n'est pas normal.

À écouter Madame ESCLANGON, j'ai toutefois l'impression que pour certaines personnes, l'endroit choisi n'est jamais le bon, alors que tout le monde juge normal qu'une mosquée soit construite. Vous avez parlé d'un emplacement proche d'Arcueil, mais aussi de problèmes de carrières. Or elles sont aussi nombreuses dans ce quartier-là, comme dans les trois quarts de Villejuif. Votre projet consiste-t-il donc à cacher la mosquée, loin de tout transport en commun ?

Elle se trouvera en fait là où votre chef de file, Monsieur LE BOHELLEC, l'avait projeté. De plus, l'AMV est un acheteur comme un autre, qui se pliera donc au PLU, décidé par votre chef de file. Ajoutons que le projet de construction n'est pas figé. Des concertations auront lieu avec l'AMV et les habitants du quartier pour l'améliorer et faire en sorte que tout le monde le vive bien. Ce quartier dispose d'ailleurs d'une ligne de métro et de plusieurs autres transports en commun. Les musulmans de Villejuif possèdent d'ailleurs une conscience écologique : en me rendant ce matin aux Olympiades, où ont eu lieu les prières de l'Aïd, j'ai constaté que la plupart y sont allés à pied, en vélo ou en trottinette.

Nous respectons par ailleurs le prix du domaine. Dans le passé, des ventes se sont faites sans le respecter, notamment pour un lycée catholique.

Je vois enfin dans ce projet un intérêt pour le quartier, où nous avons du mal à faire vivre le marché depuis sa création, quelle que soit la couleur politique du Maire. Comme il a lieu le vendredi, une véritable aubaine existe, puisque les personnes allant à la mosquée pourront ensuite s'y rendre.

Ce projet est donc une véritable opportunité. Je veux que l'on arrête d'opposer les uns aux autres. Nous pouvons tous vivre ensemble correctement, en respectant les fois de chacun, dans une même ville. Nous sommes tous Villejuifois avant tout.

Monsieur SOFI

Je remercie d'abord les habitants du quartier et les musulmans de Villejuif de s'être déplacés. Je vous souhaite aussi une bonne fête – doublement, aujourd'hui.

Une telle délibération crée toujours autant de crispations dans la société française comme à Villejuif. Je remercie également Madame ESCLANGON de se soucier de la dépollution et des carrières. Je pense toutefois qu'il s'agit d'excuses fallacieuses. Je me suis cependant renseigné sur ce que font, dans d'autres villes, les maires Modem, certes peu nombreux. À Hérouville-Saint-Clair, le Maire a cédé gratuitement une caserne aux musulmans. Le Maire d'Angers, Monsieur BÉCHU, désormais ministre, avait conclu un bail emphytéotique dans d'anciens abattoirs.

Beaucoup de gens veulent bien d'une mosquée comme ils veulent bien de HLM, à condition qu'ils ne se trouvent pas près de chez eux. Or il faut répondre aux attentes des demandeurs de logement, comme à la communauté musulmane.

Je remercie aussi Alain WEBER pour son rappel de la loi de 1905 et de la jurisprudence. Je pense que l'AMV dispose d'avocats au fait de la loi, et qu'elle intégrera ce projet comme il le faut, et l'insérera dans la Ville.

Il faut être clair : l'on est pour ou contre ce projet. Si autant de personnes sont présentes ce soir, ce n'est pas anodin. À l'époque de Pasqua, il fallait « sortir l'Islam des caves », mais certains préféreraient le mettre dans des zones industrielles plutôt qu'en pleine ville, et pourquoi à l'Épi d'or, vers l'autoroute, ou comme vous l'avez dit, Madame ESCLANGON, dans la ZAC Campus Grand Parc, vers Arcueil, qui a d'ailleurs une mosquée.

La communauté musulmane s'est mobilisée, les habitants des quartiers sont là, le moment est propice pour créer des liens et discuter. Nous sommes tous pour le vivre-ensemble. C'est la fête, nous sommes tous heureux. En plus, je croyais que c'était le point 35, qui a été avancé, et je suis arrivé en retard.

Quoi qu'il arrive, nous sommes tous dans le même bateau. Quand la France est touchée, les musulmans de France le sont aussi. Quand des attentats y sont perpétrés, ils sont touchés. Ici, nous sommes tous français. Nous voulons tous vivre ensemble, sans méfiance ou défiance. Je propose donc qu'après cette délibération, nous allions discuter dehors et apprendre à nous connaître. Il faut apprendre à créer des liens. C'est indéniable : la mosquée sera dans ce quartier. Nous sommes dans la société, insérés, intégrés. Les musulmans sont ingénieurs, avocats, élus, champions de football. Ils sont partout. Nous sommes tous ensemble, dans le même bateau. Discutez donc.

Monsieur LAFON

Ce débat est un début. La promesse de vente permettra d'enclencher un travail d'urbanisme et architectural, afin d'arriver à un lieu de vraie vie de quartier. La mosquée de Paris est un exemple, facile, de réussite architecturale, sociale et environnementale. Nous ne pouvons que souhaiter tendre vers lui. Je ne sais pas si nous y arriverons, mais c'est l'ambition que je voudrais que nous nous fixions.

Pour clarifier le débat, je suis un affreux athée libre-penseur et j'irai sûrement en enfer. J'agis cependant par respect des citoyens et de la laïcité, qui permet à tous d'exercer son culte. Je souhaite

donc que l'insertion architecturale dans le quartier soit la meilleure possible. J'appelle donc tout le monde à y participer.

Madame ESCLANGON

Je ne sais pas pourquoi vous avez tenu vos propos, Monsieur SOFI, mais nous parlons le même langage : nous sommes capables de discuter. Nous aurions pu échanger sur ce sujet. Les conseils de quartier ont été conçus pour cela. Nous aurions alors évoqué l'insertion dans le quartier et les stationnements. Je suis intervenue pour m'étonner qu'aucune concertation n'ait concerné ces sujets et pour rappeler que d'autres possibilités auraient mérité un débat.

En outre, vous êtes bien sévère envers la zone Campus Grand Parc, que vous décrivez comme une zone périphérique où rien ne se passe. À l'avenir, le métro y arrivera et de nombreuses constructions s'y feront. Ce quartier connaîtra donc une renaissance et nous ne souhaitons donc pas reléguer la mosquée dans une infâme périphérie. De plus, elle dispose de terrains libres, ce qui est le problème de Villejuif.

Monsieur le Maire

Madame ESCLANGON, vous avez déjà eu la parole et nous avons entendu vos arguments.

Monsieur BOUNEGTA

Je souligne que mon groupe n'est pas opposé à un lieu de culte pour les musulmans. Toutes les religions ont le droit d'exercer leur culte. En revanche, le lieu ne nous semble pas propice. De plus, une concertation devait avoir lieu avant toute décision. Cette fois, vous prenez votre décision puis vous ouvrez une concertation, dont je ne sais pas à quoi elle sert.

Monsieur le Maire

Un droit légitime est inscrit dans la loi de 1905, qui reconnaît le droit de culte et l'organise sur le territoire, tout en séparant la dimension publique de la dimension privée. Or le droit effectif du culte musulman n'est pas appliqué à Villejuif, de même d'ailleurs que dans le pays. Depuis vingt ans, avec les mêmes arguments, certains élus indiquent qu'ils ne s'opposent pas au droit des musulmans, mais que les projets de mosquée ne se situent pas au bon endroit. Madame ESCLANGON, les quartiers que vous avez évoqués ont été envisagés lors des débats, mais ont aussi été jugés inappropriés.

Je préciserai qu'une concertation sera organisée sur les questions d'architecture, de voisinage et de circulation, mais que le lieu ne sera pas débattu, car, le cas échéant, je prêterai le flanc à cette pratique ancienne de remise en cause du droit au culte musulman, au prétexte de parler de l'emplacement. Le Maire et la majorité assument leurs responsabilités en mettant en œuvre la loi. L'association est en revanche la première demandeuse de discussions sur la manière dont s'organisera le projet, car ce n'est pas l'association d'une communauté, mais des Villejuifois. La seule communauté qui vaille, dans notre pays, est de même celle de la République, parmi laquelle se trouvent des gens qui croient en Dieu, ou n'y croient pas. Il s'agit de vivre ensemble,

conformément aux lois et à la Constitution de la République. C'est l'honneur de notre majorité de le mettre en œuvre.

Quand je suis devenu Maire, j'ai décidé de ne pas remettre le lieu en débat, vu l'ancienneté du projet, afin de le concrétiser enfin durant cette mandature. Il fallait donc chercher une solution faisant consensus. Or mon prédécesseur s'était engagé oralement, par écrit et devant la population comme devant l'État sur ce lieu, alors qu'il s'opposait habituellement à toute mosquée, sans doute parce que le respect de la loi le conduisait à cette décision.

Ce raisonnement m'amène, en réalisant un travail rigoureux avec l'AMV, à organiser cette promesse de vente, afin que Villejuif laisse enfin derrière elle ce qui divise notre pays, et considère ce qui rassemble la communauté nationale, indépendamment de la confession ou de son absence, des opinions politiques et des origines.

Nous disons donc : assez de tergiversations et de faux débats ; passons un cap ; donnons à l'association le moyen d'organiser son implantation officielle. Elle anticipe d'ailleurs déjà les relations avec le voisinage, et se met au service de toutes et de tous, avec une vision ouverte de la laïcité, en excluant toute fermeture.

Nous franchissons ce soir une étape extrêmement importante. Je prends acte du positionnement de deux présidentes de groupes se déclarant satisfaites du choix réalisé, malgré l'opposition exprimée sur la localisation, pour l'une, et la demande, pour l'autre, que le débat s'organise bien d'une certaine façon. Je prends ces positions comme des avancées.

J'indique aux Villejuifois que nous serons fidèles à l'esprit qui a toujours été le nôtre en étant accueillants, tolérants, républicains et toujours ouverts à toute forme de discussion qui nous permette de construire la ville dont nous sommes fiers. Dans un pays plus souvent en proie à ceux qui préfèrent la division, c'est une avancée importante pour tous les Villejuifois.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
0 voix contre, 8 abstentions

Monsieur le Maire

Je vous remercie pour tous les Villejuifois.

2. RAPPORT N°0-2113 : Composition des commissions municipales (initialement point 1)

Monsieur le Maire

Suite à la démission de Monsieur RAMOS du conseil municipal et de la suivante sur sa liste, Monsieur BACHELET lui succède à la commission 1 et Madame DA SILVA passe de celle-ci à la commission 4.

Monsieur le Maire soumet cette modification aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT N°2-2069 : Fixation du taux et institution d'exonération de la taxe d'aménagement (initialement point 2)

Monsieur LAFON

La taxe d'aménagement permet de financer les équipements publics nécessaires, suite à des aménagements. Elle a été majorée sur une grande partie du territoire. Ce rapport concerne deux secteurs particuliers, l'un local et l'autre global. Le secteur opérationnel du projet Aragon se situe au-dessus du métro Louis-Aragon. Des évolutions étant prévues dans ce secteur, nous proposons d'y passer la taxe à 20 %. Quant aux logements fournis dans le cadre du bail réel solidaire, nous proposons d'exonérer celui-ci au même titre que le logement social et les commerces de moins de 400 mètres carrés, ce qui diminuerait les prix de sortie.

Monsieur WEBER

Les maisons de santé ne semblent pas exonérées. Or il paraît possible de les exonérer à 100 %. Je propose que nous le fassions à l'avenir.

Madame OUCHARD

Tout dépend du territoire d'implantation. Les CDPS sont exonérées sur le territoire où elles sont implantées.

Monsieur WEBER

Nous attendons avec impatience le CDPS pour Villejuif et les communes environnantes.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

4. RAPPORT N°1-2120 : Budget principal de la Ville de Villejuif – Approbation du compte de gestion 2022 (initialement point 3)

Monsieur CHASTAGNAC

Huit délibérations concernent le budget. Nous les voterons bien sûr séparément. Conformément à la décision prise par les présidents lors de leur conférence, je ne ferai toutefois que deux présentations, la première sur les trois délibérations concernant le compte annuel de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats de l'exercice 2022, et la deuxième sur les décisions modificatives.

Le compte de gestion retrace les comptes tenus par le comptable public et la situation patrimoniale de la Ville. Il est déclaré conforme aux résultats constatés au compte administratif et n'appelle ni observation ni réserve.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget 2022, depuis le budget primitif jusqu'à la décision modificative. Au regard des prévisions en dépenses et en recettes, ce compte constitue le bilan de l'exercice terminé. Il permet aussi de dégager les résultats en fonctionnement et en investissements. L'exécution du budget 2022 amène à constater trois éléments structurants : un excédent de fonctionnement de 5,088 millions d'euros et un déficit d'investissements de 1,6 million d'euros, ce qui aboutit à un résultat d'exécution de 3,4 millions d'euros ; un résultat de clôture d'investissements, hors reste à réaliser, de 9,9 millions d'euros. Du fait du déficit des restes à réaliser de 5,2 millions d'euros, la ressource de financement de l'investissement se monte à 4,6 millions d'euros.

L'intégralité du résultat excédentaire en fonctionnement et à l'investissement sera affectée au budget 2023 pour couvrir les investissements. Cette reprise se fera dans le cadre du budget supplémentaire.

L'année 2022 est avant tout marquée par la sortie progressive de la crise sanitaire. Elle reflète également l'exécution du budget, conformément à la stratégie financière de la nouvelle majorité à l'automne 2021. Je vous propose de retenir que l'analyse du compte administratif confirme la consolidation d'une bonne santé financière de la Ville et sa capacité à agir et à poursuivre la mise en œuvre des engagements municipaux.

Les documents joints à la délibération détaillent les différents éléments du compte administratif : analyse financière, avec les résultats, les taux d'exécution, les indicateurs et les ratios, la structure et l'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement, par fonction et par politique publique, ainsi que la gestion de la dette.

Je soulignerai quelques points saillants. L'exécution de clôture de 15 millions d'euros permet notamment de finaliser le solde net des restes à réaliser. Les opérations engagées fin 2022 ne ponctionnent donc pas les ressources de 2023. Les restes à réaliser proviennent essentiellement du calendrier pluriannuel des travaux structurants, comme la Maison des arts martiaux Lucie Decosse.

Les améliorations du taux d'exécution sont révélatrices d'une meilleure capacité à dépenser le budget voté. Un taux de 99,5 % concerne notamment la masse salariale, pour la première fois depuis de longues années.

L'épargne brute se réduit, en raison du choix de la Ville, en particulier pour prendre en urgence des mesures de bouclier social face à l'inflation, avec le gel des tarifs et des dotations exceptionnelles de solidarité, pour les habitants comme pour nos propres dépenses. Ces choix sont donc conjoncturels. Toutes les collectivités ont été concernées.

De plus, la Ville n'a emprunté que trois millions d'euros en 2022, tout en remboursant ses emprunts à hauteur de 10,6 millions d'euros. L'encours de la dette diminue donc. La municipalité poursuit ainsi sa trajectoire de désendettement, amorcée depuis deux ans, par une gestion active de sa dette et un recours à l'emprunt au plus juste des besoins. Pour la première fois en dix ans, l'encours est inférieur à 100 millions d'euros. Cependant, du fait de la diminution conjoncturelle de l'épargne

brute, la capacité de désengagement de la Ville atteint plus de douze ans, contre treize années pour la moyenne des villes de la strate.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 110 millions d'euros, dont 71 pour les impôts et les taxes, qui sont relativement stables. L'augmentation de 7 millions d'euros de 2022 provient surtout des cessions. Quant à la hausse de 4,5 % des produits de la fiscalité, elle provient de la revalorisation forfaitaire des bases, décidée par la loi de finances.

Il convient de noter la non-revalorisation des compensations de l'État sur le transfert de la fiscalité d'entreprise, qui représente 17 % des ressources de fonctionnement. Ces recettes restent figées, malgré l'inflation, ce qui confirme la perte d'autonomie financière des collectivités locales. Enfin, la Ville est contributrice du fonds national de la péréquation des ressources intercommunales et communales.

Le gel des tarifs décidé en juin 2022 conduit à une perte de recettes estimée à 250 000 euros. Malgré cela, le produit des recettes « usagers » retrouve le niveau d'avant la crise et témoigne de la reprise de la fréquentation des équipements de la Ville.

Les dépenses de fonctionnement se montent à 105,7 millions d'euros, dont 95 millions pour des dépenses réelles. Leur augmentation de 10 % témoigne du déploiement des engagements municipaux sur les services publics communaux, à l'image de l'augmentation de 20 % de la fréquentation des centres de loisirs.

Les charges de personnel s'inscrivent aussi dans cette optique, avec le recrutement de 197 agents, l'avancement au grade de 52 agents, la poursuite de la déprécarisation – notamment pour les animateurs – et la réalisation de plus de 1 050 formations. Cette année a été en outre marquée par la refonte du temps de travail, sur un mode participatif, avec le respect du dialogue social, pour améliorer le service public et les conditions de travail, malgré la loi de 2019.

L'augmentation des charges à caractère général traduit la dynamique d'activité, retrouvée après la crise sanitaire, et l'ouverture de nouveaux équipements tels que la halle Besson et le Tiers-lieu. Enfin, cette année confirme l'augmentation des contributions diverses versées à différentes structures, dont les associations.

Les recettes d'investissements s'élèvent à 28,5 millions d'euros, dont 17,8 de recettes réelles. L'excédent de fonctionnement capitalisé, affecté lors du budget 2022, est de 10,7 millions d'euros. Les dépenses d'investissements se sont montées à 29,9 millions, auxquels il faut ajouter 5,3 millions de restes à réaliser de 2021. Elles se répartissent principalement entre 15,3 millions de dépenses d'équipements et 10,6 millions de remboursements au capital de la date.

Les principaux investissements sont les suivants : la réalisation de la cour Éveil de l'école Henri-Wallon, ainsi que le lancement d'études pour deux autres ; l'étude bâtiminaire pour la rénovation énergétique et thermique ; l'entretien des équipements municipaux ; les travaux d'aménagement du parc Pablo-Neruda ; la réalisation du schéma directeur des espaces verts ; l'aménagement de la maison des arts martiaux ; la réfection de la façade de l'église Sainte-Julitte ; l'aménagement du SAMI ; la construction de la maison France Services Tiers-Lieu.

Je vous demande d'acter le montant du compte administratif, en investissements comme en fonctionnement, et de constater le solde excédentaire d'investissements de 9,9 millions d'euros et

de fonctionnement de 5,9 millions d'euros. Le reste à réaliser est un solde déficitaire de 5,2 millions d'euros, repris au budget 2022 dans le cadre de la décision modification valant budget supplémentaire.

Concernant le budget annexe FLOBAIL, je vous rappelle que notre délibération court jusqu'au 31 mars 2024, date de la fin du contrat de crédit-bail. Après vérification par le service comptable d'Ivry, il nous est demandé d'approuver le compte de gestion, dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif. Celui-ci indique des dépenses de trois types : annuités du crédit-bail ; charges de copropriété ; taxes foncières. Ce compte administratif fait apparaître, en fonctionnement, une prévision de dépenses et de recettes de 600 000 euros. La réalisation de 58 715 euros se traduit par un résultat, pour l'exercice 2022, de 1 284 euros, pour un résultat cumulé de 8 265 euros. L'excédent de fonctionnement de 1 284 euros sera affecté au compte 02 pour couvrir les besoins de fonctionnement.

Monsieur le Maire

Monsieur CHASTAGNAC a aussi traité les sujets relatifs à FLOBAIL. Je remercie donc les élus d'évoquer les différents sujets lors de leurs interventions.

Madame ESCLANGON

Pour les Villejuifois et les élus d'opposition, le compte administratif est un document budgétaire fondamental, puisqu'il s'agit du seul document qui dresse le bilan de ce qui a été réellement exécuté et entrepris par la municipalité pendant l'année précédente, ici 2022. Les documents budgétaires doivent bien sûr être complets, pour que les élus puissent s'assurer de la situation financière réelle de la Commune.

De nombreuses remarques concernant la présentation budgétaire ont été prises en compte à la suite des conseils municipaux précédents. Nous en remercions l'administration. Les documents sont aussi devenus plus lisibles, et proposent des comparaisons intéressantes sur les quatre derniers exercices.

Néanmoins, des informations obligatoires manquent toujours, bien qu'elles soient essentielles pour comprendre et évaluer la sincérité des éléments financiers. Par exemple, le détail des entrées et sorties de patrimoine, pages 178 et 179, n'est pas renseigné. L'annexe de l'état des effectifs de la Ville porte l'indication « sans objet », bien que des agents travaillent pour la Ville. Rien ne concerne non plus la formation des élus (page 203), alors que nous avons bénéficié de formations.

Page 145, l'annexe sur la dette mentionne un remboursement de capital des emprunts de 8,9 millions d'euros, alors que le détail des dépenses d'investissements, page 18, évoque 10,6 millions d'euros. L'état de la dette s'avère également erroné dans les annexes. Nous nous interrogeons donc sur l'encours réel de la dette fin 2022. Selon la note de présentation et les graphiques, l'encours atteindrait 98,8 millions d'euros, contre 111,3 millions selon l'annexe. Le compte de gestion permet de constater qu'il s'agit bien de 98,8 millions pour l'encours de la dette.

Concernant la situation financière, la majorité se félicite que le résultat global de 2022 s'élève à 9,8 millions d'euros, « consolidant ainsi la bonne santé financière de la Ville et sa capacité à agir. » Cependant, ce résultat global ne témoigne pas forcément d'une bonne santé financière. Les résultats

n'ont de sens que s'ils sont analysés par section, d'investissements et de fonctionnement. Quand très peu d'investissements concernent les équipements par rapport aux prévisions budgétaires, cela permet d'ailleurs d'améliorer les résultats de fin d'année.

La section de fonctionnement est pour sa part excédentaire de 5 millions d'euros. Ce niveau a toutefois diminué de moitié par rapport à l'année précédente. Il faut ainsi rester prudent, sachant que les charges de fonctionnement augmentent beaucoup plus vite que les recettes. Une petite part doit donc être conservée, pour ne pas pénaliser le futur. Or vous affectez chaque année la totalité de cet excédent aux investissements.

Avec 52,6 millions d'euros, les charges de personnel représentent le plus gros poste de la section de fonctionnement, soit 55,4 % des dépenses réelles de fonctionnement. Vu l'importance de ce poste, nous aurions apprécié une analyse plus détaillée. Or nous avons droit à une analyse très succincte, qui ne mesure pas clairement les différentes origines de l'évolution par rapport à 2021. L'absence de l'annexe sur l'état des effectifs ne nous aide pas à y voir clair. De plus, nous ne disposons d'aucune information sur l'application des fameuses 1 607 heures, les problèmes d'absentéisme ou la rotation très élevée du personnel.

Nous constatons aussi que, pour 197 recrutements, nous comptons 42 postes à l'arrivée, ce qui signifie que 155 départs se sont produits, soit 13 % de l'effectif. Ce *turn-over* important résulte sans doute de grandes difficultés dans la gestion des Ressources humaines et pour le bien-être des agents. Quoiqu'aucun chiffre ne nous aide à y voir clair, ce *turn-over* témoigne d'une fragilité de la collectivité.

De nombreux postes restent non-pourvus, notamment à la police municipale, qui n'a pas beaucoup augmenté ses effectifs, et la majorité déclare d'ailleurs préférer recruter des ASVP. De plus, la réorganisation de certains services n'aboutit pas, telles les directions générales de l'éducation et des services techniques. Nous en parlerons un peu plus loin à propos des créations de postes.

Vous avez aussi évoqué la refonte du temps de travail, sachant que vous aviez voté en mai 2022 sur les 1 607 heures. Il me semblait que la Préfecture avait refusé cette refonte pour une raison de traitement différencié entre les agents concernant les jours de RTT. Nous voudrions savoir où nous en sommes, ce sujet n'ayant jamais été abordé en conseil municipal. Avez-vous présenté une seconde répartition ? Cette refonte explique-t-elle le *turn-over* ?

Quant aux charges à caractère général, l'augmentation des fluides, liée à la crise de l'énergie, a plutôt été maîtrisée en 2022. Cependant, l'impact sera certainement plus fort en 2023, car les mois d'hiver s'y situent principalement. Le budget primitif avait d'ailleurs prévu un triplement du budget concernant les fluides. Cet impact est donc normalement pris en compte.

Pour les investissements, le résultat est excédentaire de 4,681 millions d'euros. Cela semble paradoxal, car dans les communes qui investissent, un besoin de financement sur l'investissement apparaît généralement en fin d'année. Cette situation s'explique toutefois par un très faible taux de réalisation des dépenses d'équipement, avec 15,3 millions dépensés sur un budget de 31,8 millions. Moins de la moitié du budget a donc été dépensé, ce qui pose problème. Nous souhaiterions en connaître les raisons. Un tiers des dépenses d'équipements ont notamment été annulées, pour 10,9 millions d'euros de crédits. Ces investissements sont-ils décalés sur 2024 ou simplement annulés ? Sur ce point, les Villejuifois sont clairement trompés, et ce pour la deuxième année consécutive, puisque vous annoncez dans le budget primitif des actions que vous ne réalisez pas.

Je suppose que vous me répondrez que le budget libéré a servi à désendetter la Ville en remboursant 10,6 millions d'euros du capital de la dette. Je dirai que c'est encore heureux, puisque les actions prévues n'ont pas été menées. Les Villejuifois auraient cependant préféré que la Ville investisse un peu plus dans les équipements.

Pour éviter d'annuler des projets, ne serait-il pas temps d'utiliser les fameuses autorisations de programme ? Ces nouveaux dispositifs arriveront avec le M 57, une nouvelle présentation du budget, qui sera obligatoire à partir de janvier 2024. Ces autorisations de programme permettent une meilleure visibilité des dépenses, sur plusieurs années, ce qui évite l'annulation de crédits.

Par ailleurs, la capacité d'autofinancement nette est négative en 2022, à 2,533 millions d'euros. L'épargne brute ne suffit donc pas à couvrir le remboursement des emprunts. La Ville utilise ainsi des ressources d'investissement pour rembourser la dette. Or la Ville se trouve dans une période où elle devra beaucoup investir. Je me réfère en l'occurrence aux débats sur l'écologie du 9 mai. Nous avons alors pris conscience du nombre élevé d'investissements qui seront nécessaires pour la transition énergétique. Les ressources d'investissements ne doivent donc pas servir seulement au désendettement, mais avant tout à investir. Or 48 % seulement d'entre elles ont financé des biens d'équipements. Ce n'est pas satisfaisant. Nous espérons que cela ne témoigne pas d'une difficulté structurelle, réduisant à l'avenir la transition écologique de la Ville.

En raison de toutes ces remarques et de l'absence de documents obligatoires, nous éprouvons des incertitudes sur la situation financière de la Commune. Nous voterons donc contre le compte administratif. Cependant, nous espérons qu'avant la fin de votre mandature, nous pourrions enfin l'approuver.

Madame LEYDIER

Je me demande pourquoi vous ne faites pas partie de la commission 1, car vous pourriez y poser des questions et que l'administration se montre toujours très disponible pour répondre. Généralement, les commissions se réunissent quinze jours avec le conseil municipal et les documents sont transmis le vendredi précédent. Si vous manquez de temps pour les lire, vous pouvez vous organiser pour que Monsieur BACHELET, qui siège désormais à cette commission, puisse poser des questions. Les membres de la commission savent d'ailleurs que je sollicite toujours les questions des élus, qui peuvent notamment porter sur le personnel et le budget. Vous pouvez en outre en poser lors de la conférence des présidents, ce que vous ne faites pas.

Cela vous amène, en conseil municipal, à tenter de formuler des vérités sur des bases erronées. Pour les RH, vous avez confondu les postes et les recrutements. Le nombre de postes correspond aux moyens humains dont la Ville a besoin pour réaliser le service public municipal. Nous avons ainsi créé quatre postes d'animateurs locaux pour les conseils de quartier. Quand les postes sont créés, nous pouvons lancer des recrutements. Si vous souhaitez participer exceptionnellement à la commission 1 pour poser cette sorte de questions, je serai ravie de vous recevoir.

De plus, la collectivité compte 1 200 agents. Du *turn-over* existera donc toujours, comme dans toutes les entreprises. Un fort *turn-over* concerne d'ailleurs actuellement toutes les collectivités territoriales. Il ne faut pas en déduire que la situation de Villejuif est horrible. En outre, nous recrutons des vacataires en été, notamment pour les centres de loisirs.

Quant aux 1 607 heures, vous avez confondu ce que nous avons fait et ce que nous n'avons pas fait. Or nous avons appliqué la loi. Nous sommes passés en Préfecture, car nous avons estimé que certains métiers des collectivités territoriales (agents de voirie, ATSEM, jardiniers...) se caractérisent par une pénibilité physique, qui crée une usure du corps, plus précocement que dans d'autres métiers. Nous avons donc voulu créer des jours de pénibilité. Nous avons d'ailleurs constaté qu'après un certain âge, les arrêts-maladie étaient plus longs, car le corps se fatigue plus vite. Or la Préfecture nous refuse ces jours, alors qu'elle sait très bien que le taux d'absentéisme est élevé dans les collectivités territoriales à cause de la présence de métiers très difficiles.

Je rappelle aussi que les informations concernant les passages au tribunal sont publiques. Je vous répète enfin, Madame ESCLANGON, que vous pouvez vous rendre à la commission 1. Nous pourrions alors répondre à vos questions techniques, ce qui vous évitera de tenir des propos erronés.

Madame OUCHARD

Je ne reprendrai pas l'analyse détaillée des comptes, car j'ai été absente de plusieurs séances et que je serais malhonnête de me permettre de valider ou d'invalider certains propos.

La lecture du rapport me laisse cependant amère, car j'ai été habituée à des analyses détaillées me permettant de comprendre la répartition de vos choix. Pour la mise en place du socle de la base numérique éducative, vous parliez initialement d'un peu plus de 1,6 million d'euros, alors que votre schéma parle de 1,6 million d'euros.

Notre groupe s'abstiendra en tout cas. Si des questions supplémentaires se posent, nous vous les poserons dans un second temps.

Madame ESCLANGON

Madame LEYDIER, je ne devrais pas avoir à poser les questions que je pose, que ce soit en commission ou ailleurs. Si les annexes étaient complètes, je connaîtrais l'état des effectifs. Nous pouvons nous tromper parce que nous ne disposons pas des informations prévues. Quant aux 1 607 heures, j'ai simplement posé une question, mais vous auriez dû nous informer plus tôt, notamment en conseil municipal. Dans l'ensemble, vous devez fournir les documents obligatoires. Si nous disposions de l'annexe sur les effectifs, avec les formations et le nombre de postes, nous ne serions pas obligés de poser des questions et de commettre d'éventuelles confusions.

Monsieur CHASTAGNAC

Nous n'abandonnons pas de projets d'investissements et la consommation des crédits d'investissements est passée de 30 % à 50 %.

Par ailleurs, nous pourrions bien sûr toujours donner des informations supplémentaires. En commission, comme Madame LEYDIER l'a indiqué, nous sommes d'ailleurs attentifs à répondre aux questions posées. Il faut appeler un chat un chat : si vous ne souhaitez pas voter ce budget, ne le votez pas, mais vous ne devez pas prétendre que vous n'avez pas d'informations.

J'en viens à la critique portant sur le résultat financier. Cette année, vous l'avez jugé trop faible, alors que l'an dernier, vous le jugiez trop important. Pour l'augmenter, il n'existe en tout cas que deux solutions, baisser les dépenses et augmenter les recettes. Vous tenez donc des propos contradictoires, en nous reprochant de ne pas dépenser assez tout en jugeant ce résultat trop faible, à moins que vous souhaitiez proposer une augmentation des impôts.

Monsieur le Maire

Aucun autre intervenant n'est inscrit. Je propose donc de passer aux votes, en commençant par le rapport relatif au compte de gestion 2022.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ
(0 voix contre, 2 abstentions)

5. RAPPORT N°1-2125 : Budget annexe FLOBAIL assujetti à la TVA de la Ville de Villejuif – Approbation du compte de gestion 2022 (initialement point 4)

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ
(4 voix contre, 0 abstention)

Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence à Madame LEYDIER.

6. RAPPORT N°1-2122 : Budget principal de la Ville – Approbation du compte administratif 2022 (initialement point 5)

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la séance.

Madame LEYDIER soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ
(8 voix contre, 2 abstentions)

7. RAPPORT N°1-2126 : Budget annexe FLOBAIL assujetti à la TVA de la Ville de Villejuif – Approbation du compte administratif 2022 (initialement point 6)

Madame LEYDIER soumet le rapport aux voix.

Monsieur le Maire rejoint la séance et reprend la présidence.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ
(2 voix contre, 2 absentions)

8. RAPPORT N°1-2123 : Budget principal de la Ville – Affectation des résultats de l'exercice 2022 (initialement point 7)

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ
(2 voix contre, 6 abstentions)

9. RAPPORT N°1-2128 : Budget annexe FLOBAIL assujetti à la TVA de la Ville de Villejuif – Affectation des résultats de l'exercice 2022 (initialement point 8)

Madame ESCLANGON

Un contrat d'achat devra-t-il être payé, au vu de l'échéance du contrat en 2024 ?

Monsieur CHASTAGNAC

Non.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ *(2 voix contre, 2 abstentions)*

10. RAPPORT N°1-2124 : Budget principal de la Ville – Vote de la décision modificative n°1 valant Budget supplémentaire 2023 (initialement point 9)

Monsieur CHASTAGNAC

Le budget supplémentaire (BS) vise à affecter le résultat constaté au compte administratif, à inscrire les restes à réaliser et à procéder aux ajustements nécessaires, à la hausse comme à la baisse, des dépenses et des recettes, pour l'exécution au plus près des réalités et des besoins. Il s'inscrit dans la stratégie budgétaire responsable définie en 2022. Il reprend les restes à réaliser, soit 5,5 millions d'euros en dépenses d'investissement et 272 750 euros en recettes d'investissement et 5,88 millions euros du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 sont affectés aux recettes d'investissement, 9,9 de l'excédent d'investissement. Le BS intègre ces résultats.

Les recettes de fonctionnement sont notamment réajustées à la hauteur de 827 500 euros, dont 600 000 euros du fait du remboursement par l'EPT des rémunérations des personnels intervenant pour son compte. Les dépenses de fonctionnement sont réajustées à hauteur de 1,1 million d'euros, surtout pour prendre en compte des projets qui n'étaient pas à maturité lors du vote du budget primitif, ainsi que pour faire face à quelques besoins nouveaux.

Le rapport donne tous les détails nécessaires. Je cite cependant la convention avec l'hôpital du Kremlin-Bicêtre pour la mise à disposition de médecins spécialistes, à hauteur de 10 000 euros, l'accompagnement au lancement de budgets participatifs, pour 50 000 euros, et la mise en service de deux nouvelles stations Vélib en 2023, pour 57 000 euros.

Nous proposons aussi de compléter certaines enveloppes pour faire face à des besoins en assurance et en gardiennage, notamment pour prévenir les squats. Nous augmentons également la subvention versée au SAMI, la location de cars pour les écoliers et les équipements des agents de la police municipale.

Des rallonges budgétaires sont en outre nécessaires, notamment pour le forum des associations et pour le fonctionnement du théâtre Romain-Rolland, afin notamment de maintenir l'activité de cinéma. Alors que de fausses informations circulaient sur son devenir, nous apportons à nouveau un soutien majeur à ce lieu de culture, cher à notre ville.

Une hausse concerne aussi la maintenance de la vidéoprotection, afin de maintenir un système de haute qualité. Nous proposons également d'engager la refonte d'un journal interne adressé aux agents, qui en expriment une forte demande dans le cadre de la consultation sur la communication interne.

Enfin, nous proposons de répondre favorablement à plusieurs demandes de rallonge formulées par les services, dont l'augmentation de 160 000 euros des frais de nettoyage des équipements sportifs, dojo et tennis.

Quant aux dépenses d'investissement, elles sont réajustées à la hauteur de 2,4 millions d'euros, avec l'intégration des 5,5 millions d'euros des restes à réaliser de l'exercice 2022. Le rapport mentionne tous les projets. J'évoquerai les principaux.

Des crédits supplémentaires sont proposés pour de nouveaux projets votés en conseil le 9 mai sur la transition écologique, avec l'achat de la ferme « Les Frémis », l'acquisition des parts sociales de la coopérative « Sud Paris Soleil » pour encourager l'installation de panneaux photovoltaïques, et l'accélération du changement d'éclairage, ainsi que le déploiement de la nouvelle flotte automobile électrique de la Ville et l'étude sur l'aménagement en espaces verts du terrain de la rue Croizat.

D'autres engagements importants concernent la rénovation des équipements sportifs et le projet d'installation de la micro-euphorie. Les réajustements de recettes d'investissements, pour 116 400 euros, concernent principalement ce dernier projet et l'installation de consignes à vélo.

Enfin, ce budget supplémentaire possède des incidences sur l'épargne brute et l'encours de l'emprunt.

L'emprunt diminue de 347 627 € pour s'établir à 5 millions et 998 000 euros. Il permet surtout de réduire de plus de 7 millions d'euros l'emprunt fixé à hauteur de 15.7 millions d'euros. Dans une période de remontée des taux d'intérêt, ce choix est conséquent. Enfin, la décision modificative interviendra avant fin décembre du fait du changement de mandature comptable. Elle permettra d'intégrer de nouvelles décisions en fonction des degrés de consommation réelle, notamment pour les fluides. Elle permettra également de prendre en compte les récentes annonces du gouvernement sur les rémunérations des agents. Ces évolutions seront en plus des 900 000 euros votés lors du BP.

Outre le débat sur la hausse de 1,5% du point d'indice des agents, je souhaite m'associer à la position des associations d'élus sur le calendrier, la méthode de gouvernement et la demande de compensation. Aucune collectivité n'a pu inscrire ces montants dans ses budgets primitifs. Par conséquent, nous proposons le vote d'un budget supplémentaire, pour lesquels les dépenses s'élèvent à 8 115 430 € pour les investissements, et à 827 500 € pour le fonctionnement. Pour le

budget « annexe FLOBAIL », deux locaux sont encore à gérer sur ce budget : les locaux situés au « 17, rue Paul Bert » et au « 6, place de la fontaine ». La délibération qui vous est soumise porte sur un réajustement du budget primitif 2023 en recettes, et en dépenses sur un montant de 1284.76 € (correspondant au résultat du compte administratif 2022).

Madame ESCLANGON

Le budget supplémentaire 2023 est plutôt modeste. Il concerne essentiellement l'intégration des résultats reportés de 2022, ainsi que les restes à réaliser. Les ajustements proposés sur la section de fonctionnement confirment nos analyses du budget primitif 2023. Nous avons alors conclu à une impréparation de certaines prévisions de dépenses. Les frais de nettoyage de locaux et la maintenance font l'objet d'une forte hausse de crédit. Nous nous demandons pour quelle raison ces hausses n'ont pas été anticipées. *In fine*, vous saviez que ces locaux sportifs supplémentaires devraient être nettoyés.

Pour la première catégorie, il semble surprenant que la prévision initiale ne tienne pas compte des nouveaux bâtiments à nettoyer. Pour la maintenance, ces décisions semblent résulter d'omissions au moment qui ont conduit à une mauvaise évaluation. Par ailleurs, nous notons qu'aucun ajustement n'est prévu pour les charges de personnel. Pour quelle raison l'augmentation prévue le 1^{er} juillet n'a-t-elle pas été estimée sur le budget supplémentaire ? De ce fait, une décision modificative sera nécessaire en fin d'année. Nous observons en outre une amélioration par rapport au budget supplémentaire de 2022, où vous aviez réduit de plus de 900 000 euros les charges de personnel au moment même où la hausse de 3,5% avait été annoncée, ce qui était complètement paradoxal. Cette année, les ajustements nécessaires seront moins significatifs, et ils ne nous obligeront pas à voter une décision modificative conséquente en décembre pour essayer de palier ce qui manquera dans le budget de fonctionnement au niveau des charges de personnel.

Par rapport aux annexes, je vais me répéter, mais on a souvent l'impression de faire un jeu de piste budgétaire. Il faut chercher toujours les informations dans différents tableaux, ce n'est pas facile pour nous parce que nous ne sommes pas des spécialistes, quand bien même nous nous formons. Je trouve que les tableaux sont encore difficiles à lire et à compter, et cela nous crée beaucoup d'incertitudes lorsque nous essayons de comprendre les montants.

Par ailleurs, vous avez affecté la totalité du résultat de fonctionnement à l'investissement. Le montant des nouveaux emprunts serait donc ramené à 8.7 millions d'euros, compte-tenu du remboursement des emprunts de 9,4 millions d'euros, montant pour lequel nous avons une incertitude. La dette serait donc en légère diminution sur 2023. Bien entendu, nous ne nous opposons pas à la diminution du niveau d'endettement de la Ville. Pour autant, nous craignons que ce désendettement soit obtenu au détriment des investissements. Il est indispensable de parvenir à un équilibre entre réduction des dettes et hausse des investissements dans les biens d'équipements (idéalement, à hauteur de 70 %, 80 % ou 90 % de ce que vous aviez initialement programmé).

Monsieur PARRA RAMIREZ

Ce budget supplémentaire n'intègre pas de décisions clivantes qui pourraient susciter des débats vifs et passionnés. Il y a par exemple des subventions supplémentaires, comme celles pour le théâtre Romain Rolland, que nous saluons, et des ajustements mineurs d'un point de vue financier. Dès

lors, notre groupe Réinvention Villejuif écologiste et socialiste sera relativement bref et se concentrera sur une lecture en deux axes de l'ensemble des documents comptables qui nous sont présentés.

Sur le plan financier, nous notons une prudence importante dans la construction des recettes et des dépenses. Celle-ci a pour conséquence une dégradation des équilibres comptables des budgets prévisionnels. Elle invite à une lecture plutôt pessimiste de l'avenir, ce qui conduit les élus à des ajustements politiques ou fiscaux qui ne sont pas indispensables. En guise d'exemple, on peut s'intéresser à la ligne comptable « charge à caractère général », deuxième poste de dépenses le plus important (18 millions d'euros en 2022), dont le budget prévu n'a été consommé qu'à 84% en 2022. Pourtant, le budget primitif de 2023, présenté en mars, prévoyait que ce poste de dépenses augmenterait de 33% en 2023. Certes, la crise énergétique explique pour partie cette hausse, puisque c'est en effet sur cette ligne que l'on verra les augmentations des factures d'électricité et de gaz, mais le coussin de sécurité reste très important.

En outre, les recettes liées à la fiscalité locale demeurent dynamiques. Elles progressent de près de 5 %, alors que les bases d'imposition augmentent de 3 % seulement (le reste s'expliquant par exemple par la construction de nouveaux logements). Cette dynamique engagée depuis une dizaine d'années conduit à une hausse de la fiscalité locale plus rapide que celle de l'inflation. Il s'agit donc de ressources très utiles, alors que les dotations de l'État ont plutôt stagné, et que les missions de la municipalité se sont accrues.

Par ailleurs, notre capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années qu'il faudra à la collectivité pour se désendetter, se dégrade. Néanmoins, cette dégradation s'explique essentiellement par des dépenses exceptionnelles et conjoncturelles, qui répondent aux impacts de la crise énergétique et à une inflation importante. À titre d'exemple, la mise en place du bouclier social pour aider les ménages en difficulté était absolument indispensable. Les travaux engagés sur le boulevard Chasetenet de Géry, à hauteur de 2 millions d'euros, l'étaient également pour que le 131 puisse enfin reprendre son service normal. Cette distinction entre des dépenses exceptionnelles liées à la conjoncture et des dépenses récurrentes est de notre point de vue la bonne manière de procéder. Nous regrettons en revanche que cette logique n'ait pas été appliquée au budget primitif 2023, qui, rappelons-le, est principalement dégradé à cause de l'incertitude conjoncturelle pesant sur nos factures d'électricité et de gaz.

Le taux de réalisation des investissements s'améliore. Pour autant, il reste inférieur à nos attentes. Nous pensons, et je passe sur le plan politique et prospectif, qu'il existe au moins deux domaines dans lesquels nous pourrions aller plus vite sans que cela ne pose ni problème financier, ni politique au sein de notre majorité. Un exemple : le rapport souligne la baisse de la dette financière, l'illustration d'une bonne gestion mais aussi le résultat d'un faible investissement. S'il est évidemment toujours indispensable de raisonner en termes de dette financière, il faudrait pouvoir y accoler la notion de dette écologique et celle de trajectoire vers la neutralité carbone. Cette approche implique de calculer nos émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les effets de nos politiques sur ces émissions. L'ADEME peut nous accompagner sur cet objectif au travers de son programme « Territoires engagés pour la transition écologique ». Le territoire Grand-Orly-Seine-Bièvre, a, du reste fait appel à leur expertise, comme de nombreuses collectivités territoriales, alors pourquoi pas nous ?

Plus fondamentalement, nous pensons que nous pouvons agir plus fortement à deux échelles : d'abord l'action municipale pour elle-même.

La transition écologique la plus coûteuse est celle qui nous conduira à engager des opérations de rénovation globale des bâtiments municipaux, composés en grande partie par des écoles. D'ici 2050, tous ou presque devront faire l'objet de rénovations massives pour atteindre notre objectif de neutralité carbone. Au travers des accords de Paris, la France s'est engagée pour que le logement et le secteur tertiaire n'émettent presque plus de gaz à effets de serre. Or, cet engagement implique localement des investissements massifs. Nous pouvons heureusement nous appuyer sur des outils.

Je songe en premier lieu à la Banque des territoires. Celle-ci propose un accompagnement en ingénierie, mais aussi la construction de solutions de financement de très long terme. Une de ces solutions permet de rembourser l'emprunt via des économies d'énergie rendues possibles grâce à la rénovation thermique du bâtiment. Il existe également d'autres solutions qui font intervenir des tiers investisseurs. Tout cela afin que l'impact financier de tous ces travaux soit le plus faible possible pour les collectivités. Un rapport d'audit énergétique des bâtiments municipaux a été réalisé. Désormais, il relève de notre responsabilité d'échanger, de planifier sur le long terme et d'engager les chantiers nécessaires.

Autre volet sur lequel nous pouvons avancer : les aides à la transition écologique pour les Villejuifois et les Villejuifaises.

Nous devons émettre un signal fort, notamment à l'attention de ceux qui s'engagent dans la rénovation thermique de leur logement. Or, peu d'instruments ont été créés à l'échelle municipale. Dès lors, il est indispensable de mettre en place une exonération de taxes foncières pour les ménages qui s'engagent dans cette démarche.

Mais une politique de transition écologique n'est pas complète sans son volet d'adaptation climatique. La rénovation des écoles améliorera le confort thermique des enfants et des enseignants. Nous devons le faire également pour tous les bâtiments qui accueillent des publics fragiles.

Les rapports transmis par la mairie de Paris proposent des transformations très importantes, destinées à rendre la ville plus résiliente aux températures extrêmes. Ce travail est considérable, mais il permettra d'améliorer la qualité de vie de toutes et tous. Il serait intéressant de travailler collectivement sur cet axe, afin de lancer un plan d'adaptation sur plusieurs années. Outre la transition écologique, nous devons également progresser sur la grille tarifaire des services municipaux. Aujourd'hui, un nombre significatif de foyers qui ne calculent pas leur quotient paient le tarif maximal. On se rapproche là des problématiques de non recours dont on sait qu'elles touchent les citoyens dont les situations sociales sont fragiles.

Enfin, les tarifs constituent l'un des rares instruments de modulation de la contribution des ménages en fonction de leurs moyens. Malheureusement, la grille tarifaire actuelle ne permet pas toujours d'atteindre une réelle progressivité. En conclusion, dans l'attente des débats et décisions qui seront passionnants, le groupe « Réinventons Villejuif, Écologistes et Socialistes » rendra un avis favorable sur les différentes délibérations consacrées aux questions financières.

Monsieur COIS

Un exercice budgétaire implique des décisions de gestion, qui *in fine* sont aussi des choix politiques. Il est donc important d'être en mesure d'expliquer ces choix, raison pour laquelle j'aimerais me concentrer sur quatre points qui à mon sens traduisent notre engagement politique. Le

premier porte sur la notion de responsabilité, et il se traduit par une baisse de plus 7 millions d'euros de notre endettement. Depuis le début du mandat, nous assumons une saine gestion des finances de notre Ville. Bien entendu, une collectivité comme la nôtre doit investir pour son développement, ce qui suppose aussi de procéder à des emprunts lorsqu'ils sont nécessaires. Nous l'avons fait en 2022, lorsque les taux d'intérêt étaient très bas. Aujourd'hui, la santé financière de la Ville est bonne, et Villejuif peut se projeter sereinement sur son avenir.

La préparation de l'avenir constitue le deuxième point de mon intervention. Pendant des décennies, les politiques de privatisation et d'externalisation ont considérablement affaibli les services publics. Aujourd'hui, ces politiques restent portées par le pouvoir exécutif au niveau national, ou encore par le Conseil départemental du Val-de-Marne et la région Île-de-France. Nous assumons pour Villejuif des choix différents, en considérant que notre avenir passe au contraire par le service public. Pour cette raison, nous avons renforcé le service public municipal, avec une création nette de 53 postes sur ce budget supplémentaire. Alignés sur les besoins des habitants, nous choisissons le service public.

Le troisième point porte justement sur les besoins des habitants et des générations futures. Notre Ville choisit aussi la transition écologique, choix qui se traduit dans le budget supplémentaire. Ce budget intègre par exemple l'acquisition de la ferme de Tannerre-en-Puisaye, le travail de la coopérative « Paris-sud soleil » qui encouragera l'arrivée de panneaux photovoltaïques sur les toits de notre ville, ou encore la conversion de tous nos éclairages en lampes à LED (ce qui positionnera Villejuif parmi les premières villes d'Île-de-France en matière d'éclairage écologique). Dans le même temps, nous continuons à développer les espaces verts, de débitumisation, et la construction d'îlots de fraîcheur dans les écoles et quartiers de notre Ville.

Enfin, le quatrième point concerne l'émancipation. Ces derniers jours, le théâtre Romain ROLLAND a fait l'objet de commentaires parfaitement absurdes et violents sur les réseaux sociaux. Depuis notre arrivée en 2020, notre municipalité soutient le théâtre Romain ROLLAND. Elle le fait au même titre que le soutien qu'elle apporte à l'ensemble de ses acteurs culturels. Elle positionne la culture au titre d'un droit fondamental, et elle la considère comme essentielle à une vie épanouie et émancipée.

La culture participe très largement à la construction de l'esprit critique et de la citoyenneté. Pour cette raison, les élus de droite et de centre commencent le plus souvent par réduire les budgets culturels dès qu'ils sont élus. Ils suppriment également les subventions allouées aux acteurs qui concourent à la formation de l'esprit critique.

Lors de notre prise de mandature, nous avons constaté que ce dossier avait été très largement négligé par la précédente majorité. Le théâtre Romain ROLLAND avait alors été très fragilisé par sa politique. Contrairement à beaucoup d'autres théâtres du territoire, il ne bénéficiait pas d'un engagement concerté des politiques publiques, au 1^{er} rang desquels, la Mairie et l'EPT. Lorsque son directeur nous a alertés sur ces difficultés, nous avons immédiatement réaffirmé notre engagement à trouver des solutions. Une négociation a été rapidement engagée avec l'EPT afin d'identifier des leviers permettant de soutenir le théâtre. Ces négociations durent bien entendu plusieurs semaines. Or, l'opposition a profité de ces délais impératifs pour dénoncer un prétendu abandon du théâtre par la municipalité (nous accusant par exemple de vouloir supprimer son activité de cinéma).

En premier lieu, une somme de 70 000 € a été intégrée au budget supplémentaire. Cette somme est complétée par le versement de 40 000 € par l'EPT, soit 110 000 €. À partir de 2024, l'EPT

assumera les dépenses de chauffage et d'eau afin que cette situation ne se reproduise plus. Enfin, le théâtre sera accompagné dans une démarche de recherche de nouveaux financeurs. La Ville soutient donc le théâtre et l'activité culturelle, et elle continuera à le faire au cours des prochaines années. Pour toutes les raisons énumérées lors de cette intervention, le groupe « Communistes et citoyens » votera bien entendu ce budget avec enthousiasme.

Monsieur LIPIETZ

Nous voterons ce budget en toute objectivité, d'autant que nous n'avons pas été associés à son élaboration. Nous l'analysons depuis un point de vue externe, et de manière positive. Ce budget est porteur d'un choix essentiel. Le reliquat de l'année 2022 donnait lieu à un supplément d'environ 9 millions d'euros. La majeure partie de cette somme permettra de ne pas souscrire à l'emprunt destiné aux investissements prévus en 2023. *In fine*, cette décision vise donc à ne pas endetter la Ville. Dans le même temps, près de 1 million et 800 000 € sont affectés à des ajustements sur le budget primitif. Dans un contexte d'offensive générale de la droite et du centre contre le monde de la culture, nous saluons notamment le choix de soutenir le théâtre Romain ROLLAND.

Il est essentiel de soutenir le théâtre Romain ROLLAND, et de le faire tout en respectant ses prérogatives artistiques et culturelles. Pendant plusieurs années alors marquées par de très faibles taux d'intérêt, j'étais favorable aux politiques d'emprunt. Néanmoins, ces taux seront bientôt supérieurs à celui de l'inflation. De plus, le taux d'inflation actuel ne reflète pas la dérive des prix pour les dépenses d'investissements des municipalités. Pour les biens d'équipement ou dans le domaine de la construction, il est aujourd'hui largement supérieur à l'indice du prix à la consommation. Dans ce contexte, emprunter constitue donc un risque que nous ne pouvons pas prendre. Ce risque est d'autant plus élevé que les banques renoncent aux prêts à taux fixes.

Pour toutes ces raisons, ce choix budgétaire est donc pertinent. Bien entendu, il suscite un certain nombre de regrets. Lors du Conseil municipal du 9 mai, nous n'avons pas été en mesure de passer le plan « Vélo », le plan « Espaces verts » et le plan « Thermique ». Utiliser le reliquat de 2022 pour financer les investissements de 2023 traduit *in fine* une impossibilité d'accélérer aujourd'hui sur ces sujets (faute pour le moment de compétences disponibles et d'organisation).

Dans ce contexte, il est donc tout à fait légitime de consacrer une grande part du reliquat au désendettement de la Ville, et au financement des investissements de 2023. Enfin, nous espérons que l'accélération de la transition écologique pourra être engagée dès le mois de septembre, lorsque les études requises auront été finalisées.

Madame BRIENZA

Je tiens à apporter quelques précisions au nom du Groupe écologiste. Ce budget n'est effectivement pas révolutionnaire. Pour autant, il repose sur des décisions que nous jugeons sages et raisonnables. Bien entendu, nous devons accélérer sur la transition écologique, en particulier sur les enjeux de *débitumisation* et d'espaces publics. En outre, nous soutenons évidemment le théâtre Romain ROLLAND, et nous espérons qu'il retrouvera un rythme d'activité normale à partir des prochaines saisons. Pour toutes ces raisons, le Groupe écologiste votera ce budget.

Madame ESCLANGON

Monsieur COIS, avez-vous le sentiment que les membres de l'opposition ne vivent pas à Villejuif ? Pensez-vous qu'ils ne fréquentent pas le théâtre Romain ROLLAND, et qu'ils n'échangent pas avec nos citoyens ? Vos propos laissent entendre que nous aurions intégralement fabriqué une fausse publication, dans le but de jeter le discrédit sur votre majorité. Bien entendu, il n'en est rien.

Remettez-vous en cause la lettre ouverte rédigée par les membres de l'association du théâtre, lettre qui était destinée à alerter sur leur situation ? Ce courrier visait en outre à obtenir une réponse attendue depuis déjà deux ou trois ans. Aujourd'hui, nous examinons le troisième budget primitif de votre municipalité. Nous avons déjà examiné deux comptes administratifs. Pourtant, vous osez prétendre que le manque de soutien budgétaire au théâtre résulte de l'ancienne mandature. Je déplore ces propos, et vous auriez plutôt dû faire preuve de discrétion sur ce sujet.

Monsieur DU SOUICH

Je rappelle que le budget des MPT avait régressé de 60 % sous l'ancienne mandature. En outre, M. COIS a très bien décrit les problématiques de partenariats entre le théâtre et les institutions. Le T12 s'occupe aujourd'hui du théâtre. Or, l'ancien maire ne souhaitait pas entretenir de rapports avec le T12, ce qui posait de véritables problèmes de communication. Ces sujets avaient été négligés. Lors de notre prise de mandature, deux besoins avaient été exprimés. D'une part, le théâtre sollicitait la création de places de stationnement. D'autre part, les panneaux d'affichage devaient être changés.

Ces places de stationnement ont été créées dès la première année de notre mandature. Aujourd'hui, des panneaux d'affichage comportant de nouvelles dispositions sont installés à divers endroits de la Ville. Grâce aux rencontres régulières qui sont organisées avec la DAC, ces dispositions ont fait l'objet d'un travail concerté avec les équipes du théâtre. Sous la précédente mandature, ces rencontres étaient inexistantes. Le précédent Maire les jugeait alors inutiles. Pour terminer, je tiens à remercier le Maire actuel pour sa capacité à insuffler de la sûreté dans nos débats, et de la tranquillité dans la gestion de ces sujets.

Celui-ci est parvenu à rétablir une forme de confiance, alors que nous observons des réactions de défiance particulièrement surprenantes. Nous travaillons régulièrement sur tous ces sujets, et nous notons que cette défiance résulte des politiques menées dans le cadre des précédents mandats. Nous la déconstruirons progressivement, pour revenir enfin à une vie quotidienne plus apaisée au sein de Villejuif.

Monsieur COIS

En tant que conseillers municipaux d'opposition, vous pourriez solliciter des éléments supplémentaires à propos des sujets que vous jugez problématiques. Plutôt que de les évoquer dans le cadre de Conseil, vous préférez lancer des polémiques sur les réseaux sociaux. Je déplore cette manière de concevoir la politique, et j'ai simplement souhaité rétablir quelques vérités.

Monsieur BOUNEGTA

J'ai participé sous l'ancienne mandature au Conseil d'administration du théâtre Romain ROLLAND. Pendant six ans, nous n'avons jamais eu de problèmes avec cette institution. Chaque fois que le théâtre avait demandé une avance de subvention, nous y avons consenti. Nous avons aussi organisé des événements culturels qui ont eu du succès. Vous ne pouvez donc pas, sous prétexte que nous sommes des élus de droite et du centre, nous accuser de mépriser la culture.

Monsieur CHASTAGNAC

Ce budget supplémentaire a été préparé dans le cadre du bureau municipal du 13 juin 2023. Le bureau réunissait alors l'ensemble des groupes de la majorité municipale. Par ailleurs, vous savez très bien, madame ESCLANGON, que le problème pour l'entretien des équipements sportifs résulte d'une erreur de l'administration. Nous l'avons signalé par écrit. Concernant les dépenses RH, nous avons voté un BP anticipant des décisions nationales et locales. Nous avons précisé par écrit que des décisions modificatives pourraient être prises en fonction de la réalité du consommé. Par conséquent, les engagements que nous avons pris ont été tenus. Cette année, le résultat financier est plus classique. Cela ne signifie pas qu'il n'est pas ambitieux.

Le BP a été voté à la fin du mois de mars. Sa mise en œuvre étant récente, la séquence actuelle est tout à fait normale. Les rallonges budgétaires concernent des projets connus et identifiés, et ces projets restent raisonnables (ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils ne sont pas ambitieux). Les rallonges porteront également sur de grands projets. Je songe par exemple à la rénovation du stade Louis Dolly, qui s'inscrit dans une logique d'accélération de la transition écologique. Je songe également à des projets internes et nécessaires, par exemple l'achat de bacs de tri pour les équipes municipales d'entretien. Enfin, le résultat non affecté des dépenses supplémentaires permet effectivement de minimiser le recours à l'emprunt. Elle passe de 15,8 millions nécessaires au BP à seulement 8,3 millions. Dans un contexte d'explosion des taux d'intérêt, nous pouvons collectivement nous féliciter de ces mesures.

Monsieur le Maire

Le budget primitif date de la fin du mois de mars 2023. Un Conseil municipal extraordinaire avait ensuite été consacré à la transition écologique. Le budget supplémentaire s'inscrit donc dans la continuité de ces deux étapes importantes de l'action municipale.

J'ai parfois le sentiment que ce budget supplémentaire est attendu comme un budget tout à fait nouveau, qui de fait rendrait caduc le précédent budget. Il s'agit bien d'un budget supplémentaire, répondant à des ambitions préalablement fixées aux mois de mars et de mai. Il se limite donc à des éléments de correction apportés au budget initial, et cette municipalité reste ambitieuse. Par ailleurs, la méthode suivie répond à une double nécessité d'accélération et d'efficacité. Aujourd'hui, il serait malhonnête de prétendre être prêts pour les projets d'espaces verts. L'étude des résultats du diagnostic a été engagée il y a seulement une ou deux semaines. Or, une analyse complète doit nécessairement précéder les décisions à prendre sur ce sujet.

De la même manière, nous devons prendre le temps de travailler sur l'étude énergétique de nos bâtiments. Nous collaborons avec des bureaux d'études pour analyser et décrire ces enjeux. Ce

travail permet aussi de suggérer un certain nombre de solutions, qui ensuite seront utiles aux prises de décisions politiques. Par conséquent, nous assumons la combinaison de phases d'accélération et de moments de temporisation. Ces moments nécessaires permettent de bien cerner les enjeux auxquels nous sommes confrontés, ce qui *in fine* permettra d'améliorer notre efficacité.

Pour cette raison, nous souhaitons nous appuyer sur un certain nombre de compétences. Je songe par exemple à la convention de l'ADEME. Ce travail doit aussi s'inscrire dans une logique de continuité, de mémoire et de temps long. Nous devons veiller à ne pas revenir sur certaines décisions déjà prises parce que nous les aurions oubliées. Nous avons donc besoin de renforcer les liens entre toutes nos réunions et nos Conseils municipaux. Pour conclure sur ce point, nous maintiendrons la méthode aujourd'hui mise en œuvre.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
2 voix contre, 6 abstentions

10. Rapport n° 1-2127 : Budget annexe assujetti à la TVA FLOBAIL - Vote du budget supplémentaire 2023.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
2 voix contre, 0 abstention

10. Rapport n° 2-1799 : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur le territoire de la commune de Villejuif au cours de l'année 2022 par la Collectivité et les Sociétés d'économie mixte liées à celle-ci par une convention d'aménagement et le Syndicat d'Action foncière du Val-de-Marne.

Monsieur LAFON

Nous devons présenter chaque année au Conseil municipal l'ensemble des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice. Tous ces éléments sont repris dans un tableau synthétique que nous vous avons communiqué. Ce tableau détaille également les destinations prévues pour chacune des acquisitions mentionnées. C'est normalement également le cas pour la SADEV 94 et le SAF 94, mais ils n'ont rien acquis ni cédé en 2022.

Monsieur WEBER

Je me félicite de la vente du 118, avenue de Stalingrad-11, avenue des fleurs pour la future Cité artisanale. La réalisation de ce projet prend du temps, mais il sera *in fine* mis en œuvre.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
0 voix contre, 2 ABSTENTIONS

11. Rapport n° 1-2099 : Subventions allouées au mouvement associatif au titre du fonctionnement et de l'aide aux projets.

Monsieur DU SOUICH

Ces subventions ont déjà été examinées dans le cadre de commissions paritaires citoyennes, dont le fonctionnement s'avère de plus en plus satisfaisant. L'administration ne cesse d'y apporter des améliorations. Le suivi des résultats de ces subventions est encore une dimension sur laquelle nous souhaitons aller plus loin. En outre, toutes les subventions soumises aujourd'hui au vote du Conseil municipal ont été très largement approuvées. Je rappelle que nous avons augmenté le budget des associations, qui est passé de 60 000 € à 100 000 €. Après la deuxième commission, près de 80 000 € avaient déjà été consommés. Cette hausse budgétaire a donc été très importante pour la participation citoyenne dans notre Ville. En conclusion, cette délibération permet de saluer le travail effectué par l'administration, ainsi que les propositions émises par le Villejuifois.

Monsieur BULCOURT

Je tiens à rappeler que sept jeunes Villejuifaises ont souhaité tenter l'ascension du mont Kilimandjaro pour promouvoir le sport féminin. Elles travaillaient sur ce projet depuis longtemps, et elles sont récemment parvenues à réaliser ce défi qu'elles s'étaient lancées.

Madame LEYDIER met la délibération aux voix.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
2 voix contre, 1 abstention

12. Rapport n° 1-2088 : Convention de partenariat services civiques internationaux – Programme territoires volontaires.

Monsieur DU SOUICH

Le travail mené sur le volet « solidarité internationale » avec les Comores et la fondation SADEV a permis de répondre à un appel à projets lancé par la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT). Il a abouti sur la création de deux services civiques sur la commune de Villejuif. Ces deux services seront pris en charge à hauteur de 70 % par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ils devront désormais être pourvus, et ils permettront à deux jeunes de Villejuifois ou Villejuifaises de poursuivre un projet de solidarité internationale, en lien avec les actions menées en direction des Comores. Il s'agit donc d'une très belle opportunité pour les jeunes citoyens de notre Ville.

Monsieur WEBER

Il s'agit effectivement d'une très belle opportunité. En outre, concentrer le projet sur les Comores permet d'agir aussi pour le territoire français de Mayotte (où la situation est aujourd'hui tout à fait hors de contrôle). Contribuer au développement des Comores permet *in fine* de réduire la pression qui s'exerce actuellement sur Mayotte. La situation de Mayotte est directement liée à la situation des Comores.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

13. Rapport n° 3-2107 : Versement d'une subvention exceptionnelle pour l'association USV GYMNASTIQUE.

Monsieur BULCOURT

Pendant la crise sanitaire, l'association USV GYMNASTIQUE bénéficiait du chômage partiel pour ses salariés. De sa propre initiative, elle avait donc choisi de réduire sa demande de subvention. Les critères d'attribution étant basés sur les montants versés lors des années N-1 et N-2, aucune rectification n'avait été mise en œuvre. De la même manière, ce besoin n'avait pas été exprimé dans le cadre de la commission « Sports ». Le montant versé doit donc être corrigé, ce qui sera également le cas pour les tableaux de l'année 2024. Par ailleurs, un travail devait être engagé sur les critères d'attribution. Dans quelques jours, je rencontrerai donc l'ensemble des représentants des clubs. Nous évoquerons ce sujet afin de définir des critères qui seront les plus proches possible de leurs besoins.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À LA MAJORITÉ.

2 voix contre, 0 abstention

14. Rapport n° 3-2109 : Approbation et signature de la convention relative à la mise en œuvre d'actions vacances apprenantes été 2023 dans le 1^{er} degré.

Monsieur WEBER

Nous proposons de reconduire ce dispositif déjà mis en place en 2022, et qui fait l'objet d'un partenariat avec l'Éducation nationale (raison pour laquelle vous trouverez dans le dossier la convention correspondante). Il sera destiné à 60 enfants, qui seront répartis sur 4 sites d'accueil. Ce séjour de quatre jours durera du 28 au 31 août. Il permettra d'accompagner les enfants ayant besoin d'un peu de soutien scolaire avant la reprise des cours. Ce soutien scolaire sera notamment consacré à l'acquisition de savoirs fondamentaux. En complément, ces enfants pourront s'ils le souhaitent s'inscrire dans nos accueils de loisirs pour la cantine et les après-midi.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

15. Rapport n° 1-2098 : Adoption de la convention avec l'association AFEV.

Monsieur DU SOUICH

Cette association favorise la mise à disposition de logements étudiants dans le cadre d'une implication citoyenne et intergénérationnelle. Nous sommes très heureux qu'elle puisse œuvrer dans notre Ville, et le prolongement de cette convention nous paraît donc important. L'AFEV permet à de jeunes étudiants de s'installer sur notre territoire, et elle contribue dans le même temps à former leur sens de la citoyenneté.

Monsieur WEBER

Cette association s'est engagée à nous transmettre un compte-rendu d'activité. Il aurait été préférable de pouvoir le consulter à l'occasion du renouvellement de la convention, mais nous en disposerons prochainement.

Monsieur LIPIETZ

Ce projet avait été mis en place il y a quelques années avec madame GANDAIS et la RATP. Ceux qui y participent peuvent bénéficier d'un accès à une colocation en échange d'un engagement citoyen. Une part importante de notre jeunesse souhaite s'engager aujourd'hui dans la citoyenneté. Dans ce contexte, il me paraît essentiel d'encourager l'activité de l'AFEV au travers de cette convention. Les collaborations que nous avons pu établir avec cette association ont toujours été très satisfaisantes. Je songe par exemple à l'aide à la lecture, aux devoirs ou encore aux jardins partagés.

Monsieur ÖZTORUN

Ces étudiants s'investissent dans des projets portés par des associations de la Ville, ou par le service municipal. Une large part du travail de l'AFEV s'inscrit dans le cadre du programme de réussite éducative. Grâce à ce programme, des enfants qui éprouvent des difficultés à l'école peuvent être accompagnés par des étudiants. Ils bénéficient alors d'un mentorat et d'un suivi régulier.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

16. Rapport n° 4-2100 : Plan d'action contre les discriminations, pour l'égalité et l'inclusion 2023-2026.

Madame BRIENZA

En préambule, je souhaite rappeler que peu de communes se dotent aujourd'hui de ce type de plan, sa mise en place ne relevant pas d'une obligation légale. Pour Villejuif, nous avons choisi de proposer un plan d'action d'une durée de trois ans.

Associé à des fiches-action, il fournit une méthode de mise en œuvre d'une politique publique structurée en matière de discrimination. Ce plan d'action s'inscrit également dans une logique de transversalité. *In fine*, les discriminations et les questions d'égalité et d'inclusion concernent tous les services et tous les citoyens.

Un groupe de travail auquel participe chaque groupe de la majorité municipale a été constitué. Plusieurs auditions et rencontres ont été organisées avec des associations, des institutions, la défenseure des droits, des citoyens et des citoyennes, des élus et les services de la Ville. Aujourd'hui, il existe peu de modèles de plan dont nous pourrions nous inspirer, et sa mise en application implique de concevoir un certain nombre de mesures. Au nom du groupe de travail, je tiens donc à remercier tous ceux qui ont pris le temps d'échanger avec nous et de réfléchir à ces enjeux, en interne, au sein de la ville ou en externe.

Nous n'avons pas souhaité limiter le contenu du plan au sens de la discrimination telle que définie dans le Code pénal. La définition que nous avons retenue revêt une dimension plus politique. À titre d'exemple, elle implique la mise en œuvre de mesures liées aux inégalités des chances et des conditions. En matière de lutte contre le racisme, elle intègre également un travail de transmission de l'histoire et des connaissances. Je rappelle que nous disposons déjà d'outils spécifiques pour travailler sur l'égalité femmes-hommes ou sur l'enjeu du handicap. Je songe notamment à la commission « Accessibilité » et au plan « Égalité femmes-hommes ». Pour autant, nous ne nous interdisons pas de traiter aussi ces sujets.

Le plan se décompose en deux volets. Le premier regroupe toutes les fiches actions issues d'un socle commun. Ces fiches portent donc sur l'ensemble des discriminations existantes. Elles sont caractérisées par les critères établis dans la loi. Le deuxième inclut quelques fiches destinées à des actions plus spécifiques, par exemple pour lutter contre le racisme ou la LGBT-phobie. Par ailleurs, nous avons laissé ouvert le champ des actions possibles. Nous avons fourni des pistes détaillées, sans pour autant limiter l'initiative des services et des Directions au travers d'actions qui seraient trop précises.

Un calendrier a été mis en place, et certaines actions ont déjà été engagées. Pendant la phase de mise en œuvre, nous devons collaborer avec de nombreuses structures de la Ville et mener un travail d'écoute. Le plan fera l'objet d'un rapport annuel. Si cela s'avérait nécessaire, il pourrait être évolutif. Si une fiche supplémentaire devait par exemple être créée, ou si une fiche déjà existante devait être amendée, nous n'attendrions pas nécessairement l'année 2026 pour faire évoluer le plan. La rédaction des fiches repose sur un modèle classique. Chaque fiche vise à définir l'objectif, le public cible, les actions possibles, les partenaires potentiels identifiés à ce stade et le lancement des premières actions.

Chacune fiche du socle commun est associée à un enjeu tel que l'information sur les droits et les discriminations, l'accompagnement et le soutien aux victimes d'actes de discrimination, ou encore la création d'un temps annuel dédié à la lutte contre les discriminations. Concernant ce dernier point, deux temps seront mis en place pendant l'année. Le premier se déroulera pendant l'automne. Le deuxième est plutôt destiné à l'enfance et à la jeunesse, et il est prévu pendant la semaine de l'éducation, à la fin du mois de mars. Les autres fiches sont intitulées : « s'adresser aux enfants et à la jeunesse », « mobiliser les partenaires extérieurs », « s'engager collectivement en interne » ou encore « intégrer des objectifs d'égalité et d'inclusion à l'ensemble des politiques municipales ».

Le dispositif prévoit également des fiches plus spécifiques, par exemple consacrées au racisme, à la LGBT-phobie, à la lutte contre les inégalités de chances et de conditions, à l'accessibilité, à la modification du regard porté sur les quartiers ou aux discriminations fondées sur l'âge et le handicap. Après avoir été soumis au vote du Conseil municipal, le plan d'action devra être mis en œuvre et animé pendant toute l'année. Dans un an, nous reviendrons vers vous pour présenter l'ensemble du travail réalisé.

Madame ABDOURAHAMANE

Je vous remercie pour cette présentation consacrée à un sujet primordial. Pendant la campagne électorale, la municipalité s'était engagée à lancer un plan d'action contre toutes les discriminations. Nous pouvons nous féliciter des actions engagées depuis plus de deux ans dans ce domaine. Je songe à la dénomination des rues, à la journée de sensibilisation contre les violences faites aux femmes, ou à l'accueil et à l'accompagnement des personnes victimes de discriminations. Des débats et ateliers ont également été organisés autour de la question de la cohésion sociale, en partenariat avec plusieurs associations. Enfin, je tiens bien entendu à rappeler la nomination de la chargée de mission « Égalité femmes-hommes ».

Depuis 2006, la lutte contre les discriminations est inscrite dans la politique de la ville au titre d'un enjeu majeur de cohésion sociale. Peu de collectivités se sont emparées de ce sujet. Pourtant, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 rend obligatoire la prise en compte de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femmes-hommes et de la jeunesse. En zone urbaine sensible, près d'une personne sur quatre âgée de 18 à 50 ans déclare avoir subi parfois ou souvent des traitements inégaux ou des discriminations. Ce taux est supérieur de 11 points à celui observé en dehors des zones urbaines sensibles.

Dans ces quartiers prioritaires, ces cas de discrimination ne se réfèrent généralement pas aux 20 critères définis par la loi. Ces discriminations portent plus spécifiquement sur l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie ou à une race. Le plus souvent, les victimes évoquent des cas de discrimination liés à leur couleur de peau, à leur origine ou à leur nationalité. Dans de nombreux espaces de la vie publique, ces traitements discriminatoires sont ressentis de manière plus importante par les immigrés et les descendants immigrés. Ce peut être le cas pour l'accès aux lieux de loisirs et aux traitements dans les services publics, notamment pour l'orientation scolaire.

Ces discriminations s'observent également dans la vie professionnelle. En zone urbaine sensible, 12 % des immigrés déclarent s'être vus refuser un emploi ou une promotion, ou avoir été licenciés injustement en raison de leur origine ou de leur couleur de peau (ce taux descend à 9 % en dehors des zones urbaines sensibles). Une bonne adresse peut notamment tripler les chances d'obtenir un entretien d'embauche. Aujourd'hui, 14 % des personnes âgées de 16 à 29 ans qui résident en zones

urbaines sensibles se sentent victimes de discriminations dans le cadre de leur recherche d'emploi (30 % pour les personnes âgées de plus de 29 ans).

Ces discriminations sont le plus souvent liées à la mauvaise image d'un quartier, et à la représentation dont ses habitants sont victimes (ce qui par conséquent dépasse le phénomène de discrimination liée à l'origine). Ce plan d'action s'inscrit donc dans la continuité des engagements politiques que nous avons pris devant les Villejuifois. Il est urgent de le mettre en œuvre afin d'assurer l'égalité des chances à notre jeunesse. Pour toutes ces raisons, le groupe « Communiste-Citoyens » votera en faveur de ce plan.

Monsieur LAFON

Outre le travail très intéressant mené sur ce sujet, j'aimerais rappeler qu'il doit nécessairement faire l'objet d'un suivi dans le temps. Sur ce point, la méthode appliquée me paraît particulièrement intéressante, et elle devrait pouvoir être appliquée dans d'autres circonstances.

Madame KACIMI

Le groupe « Réinventons Villejuif – Écologiste et Socialiste » salue l'initiative et la réalisation de ce plan contre les discriminations, pour l'égalité et pour l'inclusion. Il se félicite que Villejuif fasse partie des premières communes à s'y engager. Nous saluons également le choix de ne pas limiter ce sujet majeur à sa stricte définition légale, mais de retenir plutôt une définition politique élargie (qui de fait répond aux actes que vivent certains de nos concitoyens). L'articulation sur deux volets nous semble pertinente.

Nous nous félicitons également du caractère transverse de ce plan, destiné à la fois aux victimes et aux auteurs des actes commis, aux différents partenaires, mais aussi aux services de la Ville. Le dispositif d'évaluation constitue également un de ses axes fondamentaux. Dans le même temps, nous invitons à veiller à la prise en compte des discriminations sur l'accès à l'emploi, au logement, à la formation ou encore aux soins. Il s'agit de cas très concrets qui peuvent concerner nos concitoyens, et qui sont liés aux divers critères repris dans les fiches spécifiques d'action. Pour autant, il nous paraît souhaitable de rappeler ces points dans le cadre des actions qui seront engagées. Dans tous les cas, nous nous prononcerons bien entendu en faveur de ce plan.

Monsieur COIS

Je me joins aux salutations de mes collègues sur le plan d'action, sur son contenu et sur la manière avec laquelle il a été construit. Par ailleurs, je rappelle que l'analyse des besoins sociaux fera l'objet d'un vote lors du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) du 29 juin. À mon sens, il est difficile de comparer ces deux dispositifs. L'analyse des besoins sociaux est établie à partir d'un diagnostic des situations sociales et des difficultés auxquelles peuvent se heurter les Villejuifois. Un plan d'action a ensuite été construit avec les acteurs associatifs de la Ville. Ce plan n'inclut pas l'ensemble de la politique publique de l'action sociale, mais seulement quelques points saillants que les partenaires ont souhaité identifier et mettre en œuvre. Lorsqu'il sera validé, nous pourrons le présenter plus en détail.

Madame PASQUET

Je tiens à saluer le travail remarquable mené par madame BRIENZA sur ce sujet. Je salue notamment le niveau de précision des fiches-actions, grâce auxquelles un bilan pourra être établi dès l'année prochaine. Ces actions pourront en outre être mises en interaction avec le travail de la commission « Accessibilité ».

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À LA MAJORITÉ.

2 voix contre, 0 abstention

17. Rapport n° 2-2080 : Signature avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France de la convention annuelle 2023 relative au pilotage et à la coordination contrat local de santé.

Monsieur SOFI

Le « contrat local santé » est une déclinaison du projet régional de santé, qui relève directement de ses orientations. À titre de rappel, le projet régional de santé est un document stratégique qui définit la politique de santé. Il s'inscrit dans une logique de co-construction avec les différentes collectivités du territoire. Le « contrat local santé » actuel a été élaboré dans le cadre du plan de santé régionale II, 2018 à 2022, qui fixait les axes de transformation du système de santé. En 2018, Villejuif avait signé un « contrat local santé » avec l'ARS, pour une durée de quatre ans. Ce contrat a notamment conduit à l'ouverture de la maison de santé du handicap en 2018, à la création du conseil local de santé mentale en 2020, au maintien du SAMI, et à l'élargissement de l'offre de soins de la Ville avec un effort tout particulier pour recruter des médecins généralistes et des spécialistes au sein du CMS.

Par ailleurs, il convient de mettre au crédit de la Ville l'organisation de la vaccination contre le Covid sous une forme originale. Cette approche privilégiait le « aller vers » avec la création d'un vaccinobus. Cette initiative a été soutenue par la municipalité, qui a confié la coordination du contrat local de santé à l'intendance de cette action. Afin de poursuivre cette déclinaison des enjeux de santé publique, l'ARS propose à la ville de Villejuif l'établissement d'un contrat de transition. Ce contrat permettra de prolonger le « contrat local santé » jusqu'à la fin de l'année 2023.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

18. Rapport n° 2-2086 : Signature avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France du contrat de transition au contrat local de santé de la collectivité de Villejuif pour l'année 2023.

Monsieur SOFI

Cette convention avec l'ARS porte sur le financement annuel du poste de coordinatrice du « contrat local santé », pour un montant de 22 000 €. Outre les missions de coordination, la convention fixe également un déroulé précis du pilotage jusqu'à fin 2023.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

19. Rapport n° 2-2081 : Convention de partenariat et de financement CLSM 2023-2025.

Monsieur SOFI

Afin de permettre le fonctionnement du CLSM, un poste est financé pour moitié par l'ARS, pour un montant de 16 500 €.

Ce montant sera versé à l'hôpital Paul GUIRAUD, qui a confié à la Ville l'animation du CLSM. À cette fin, l'hôpital lui reverse donc la somme attribuée par l'ARS. Cette décision implique la mise en place d'une convention de partenariat entre la Ville, l'hôpital de santé, l'ARS et l'UNAFAM.

Monsieur PLUSQUELLEC

Aujourd'hui, nous avons consacré du temps à traiter le cas d'une personne souffrant de troubles psychiques. Ces troubles qui affectent le comportement peuvent légitimement générer des craintes chez certains habitants. Or, cette situation illustre le besoin auquel répondent ces trois délibérations. Ces dispositifs renforcent le maillage entre les professionnels de santé. Une plus grande proximité permet les prises en soin, la prévention, et la création de nouveaux dispositifs ou de nouvelles offres de soins. Villejuif est une ville à vocation hospitalière, et elle sera davantage avec l'IGR. Par conséquent, nous devons nous doter de ces outils, et les faire vivre pour répondre aux problématiques d'inégalités d'accès à la santé pour les plus précaires. C'est pourquoi nous nous félicitons du contenu de ces trois délibérations consécutives.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

20. Rapport n° 2-2084 : Convention de partenariat départemental de prévention bucco-dentaire.

Monsieur SOFI

L'un des axes récurrents de la politique de santé publique du département porte sur la prévention bucco-dentaire. Du fait de la crise sanitaire, cette politique avait été suspendue. L'année 2023 a été consacrée à la reprise de cet axe très important. La subvention du département est établie à hauteur de 1.80 € par élève de CP, CM1, et de grande section de maternelle des écoles référencées en Réseau d'Éducation prioritaire (REP), et d'1.30 € par enfant de grande section de maternelle, CP et CM1 des écoles non référencées en REP.. En complément, une demande de subvention a été déposée dans le cadre de l'appel à projets 2023 de l'ARS. Le montant de la subvention demandée s'élève à 12 000 €.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

21. Rapport n° 3-2035 : Approbation de l'adhésion annuelle du Réseau des médiathèques de Villejuif à l'Association Réseau Carel.

Monsieur BULCOURT

Nous vous proposons de soumettre simultanément les rapports 22 à 27. Tous sont consacrés au réseau de médiathèques de la Ville, et ils visent à régulariser les adhésions existantes. Ces adhésions à des réseaux professionnels permettent d'accéder à des informations, à des ressources et à des échanges de pratiques.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

22. Rapport n° 3-2042 : Approbation de l'adhésion annuelle du Réseau des médiathèques de Villejuif à l'association Images en bibliothèques.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

23. Rapport n° 3-2036 : Approbation de l'adhésion annuelle du Réseau des médiathèques de Villejuif à VALMEDIA 94 (l'Association des bibliothèques du Val-de-Marne).

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

24. Rapport n° 3-2038 : Approbation de l'adhésion annuelle du Réseau des médiathèques de Villejuif à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale (ACIM).

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

25. Rapport n° 3-2043 : Approbation de l'adhésion annuelle du Réseau des médiathèques de Villejuif à l'Association des bibliothécaires de France.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

26. Rapport n° 3-2044 : Approbation de l'adhésion annuelle du Réseau des médiathèques de Villejuif à l'Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

27. Rapport n° 3-2018 : Adhésion de la ville de Villejuif à l'Association Nationale Des Élu(e)s en charge des Sports (ANDES)

Monsieur BULCOURT

L'ANDES est devenue un acteur incontournable du mouvement sportif et du monde économique. Elle représente les intérêts des collectivités locales, et elle se positionne comme premier financeur public du sport (pour un montant de 9.3 millions d'euros par an). L'ANDES est également propriétaire de 80 % du parc sportif français. Enfin, elle assure un relais auprès des instances décisionnaires locales et nationales. Nous proposons donc le renouvellement de cette adhésion.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

28. Rapport n° 3-2112 : Convention de partenariat entre la Ville de Villejuif et l'association Jazz en Ville.

Monsieur BULCOURT

Nous proposons de valider la convention de partenariat entre la Ville et l'association « Jazz en Ville ». Cette association offre aux Villejuifois l'accès à une dizaine de concerts de jazz, de blues et

de gospel de grande qualité. Elle propose des tarifications sociales spécifiques qui sont détaillées dans le rapport.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

29. Rapport n° 2-2079 : Concession de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement - Approbation du choix du titulaire et du contrat de délégation de service public.

Monsieur PLUSQUELLEC

Je tiens en premier lieu à saluer les services pour le travail qu'ils ont mené sur ce sujet. Ce rapport vise à attribuer à monsieur le Maire un pouvoir de signature pour le contrat de concession des marchés au nom de la ville de Villejuif. Depuis le 31 décembre 2019, plus aucun contrat ne nous liait à une société. En mai 2021, une réflexion a donc été engagée sur ce sujet. Un cahier des charges a été rédigé, et un appel d'offres a ensuite été publié. Les offres ont été analysées, et des négociations ont été engagées avec les trois candidats retenus à l'ouverture des plis. Cette analyse prenait en compte plusieurs éléments. Elle se basait d'une part sur le tri des déchets et sur les obligations relatives à la Ville.

Du fait de son partenariat avec une autre société d'économie sociale et solidaire, la société retenue proposait l'offre la plus pertinente. D'autre part, nous nous sommes basés sur la redynamisation du marché DELAUNE. Or, la société retenue proposait de consacrer un budget spécifique à cet objectif. Nous avons enfin tenu compte de la qualité de la négociation et des échanges avec ces équipes, et de notre capacité à collaborer avec elles. Pour toutes ces raisons, nous avons retenu la candidature de la société MANDON SOMAREP. Un contrat de cinq ans a été établi, et il démarrera en septembre 2023.

Dès la semaine prochaine, les services travailleront pour identifier les besoins des commerçants et du marché du centre-ville. Ce contrat prévoit par ailleurs des modifications de date pour le marché DELAUNE. Afin de renforcer son attractivité et la présence des commerçants, deux dates seront proposées au lieu de trois (le jeudi et le dimanche). Pour le marché Léo LAGRANGE, deux dates seront également proposées (celle du dimanche sera supprimée). Enfin, nous travaillerons sur l'ouverture d'un nouveau marché, probablement le mercredi.

Madame ESCLANGON

Je partage l'idée qu'un changement de délégataire sera très positif pour notre ville. En tant que clients, nous avons tous remarqué le déclin du dynamisme du marché. Nous observions un désintérêt progressif de la part de la précédente société, et nous sommes donc vivement favorables à ce renouvellement. Nous insistons en outre sur la nécessité d'orienter ce travail sur des enjeux de transition écologique, en limitant notamment la production de déchets issus des marchés.

Monsieur PLUSQUELLEC

Ces impératifs écologiques étaient primordiaux dans nos réflexions. Le partenariat avec cette société implique plusieurs propositions intéressantes dans ce domaine, que nous devons accompagner au cours des prochains mois.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

30. Rapport n° 2-2096 : Rectification pour erreur matérielle de la délibération n° 049_2022 relative à l'adoption du Permis de Louer.

Monsieur COIS

Avec votre autorisation, je propose de présenter conjointement les rapports numéro 31, 32 et 34, pour lesquels les sujets traités sont particulièrement proches. *In fine*, le problème des marchands de sommeil occupe le cœur de ces trois rapports. D'après la fondation ABBÉ PIERRE, près de deux millions de personnes en France vivent aujourd'hui dans des logements aux conditions de confort insatisfaisantes (absence d'eau courante, toilettes positionnées sur le palier ou encore moyens de chauffage très dégradés). Ce sujet ne soulève pas uniquement un enjeu de confort, mais aussi de dignité humaine. En 2023, chaque personne devrait avoir le droit à un logement digne au sein de la 7^e puissance économique mondiale.

Afin de lutter contre ce fléau, notre municipalité avait mis en place un permis de louer en 2022. À titre de rappel, les propriétaires de logements particuliers vétustes ou insalubres doivent déclarer à la Ville leur intention de les louer. Les services de la Ville visitent alors le logement concerné, et ils peuvent émettre des préconisations de travaux pour une mise aux normes avant location. Les propriétaires peuvent ensuite proposer leur bien sur le marché. Le permis de louer est un outil de partenariat avec les propriétaires de bonne foi. Pour autant, quelques personnes agissent malheureusement de mauvaise foi. Je songe aux marchands de sommeil, qui cherchent à tirer profit d'une situation de misère, et qui sont les seuls qui auraient à craindre ce dispositif.

Ces délibérations visent à tirer un premier bilan de ce dispositif. 272 dossiers ont été instruits en six mois. 173 ont obtenu une autorisation préalable de mise en location. Sur cette période, 32 logements qui auraient pu être loués dans des conditions insatisfaisantes ont fait l'objet de travaux. Dans le même temps, l'autorisation de mise sur le marché a été refusée à 4 logements jugés indignes. Pour autant, un sujet devait encore être traité. Il peut arriver qu'un propriétaire de mauvaise foi ne tienne pas compte des préconisations de la Ville, et décide de louer son bien. Malgré les contrôles réguliers, il est souvent difficile de savoir si une demande abandonnée est simplement repoussée dans le temps, ou si la mise en location a eu lieu.

Cette convention avec la CAF offre un certain nombre de solutions. Elle repose sur un échange de données avec la Ville, permettant d'établir un lien entre une demande de logement et l'existence d'un permis de louer. Si un problème est identifié, le propriétaire subit d'une part un rappel à la loi. D'autre part, il bénéficie seulement d'un loyer réduit jusqu'à la mise en conformité du logement. La CAF conserve l'aide au logement sur un compte séparé. Elle invite alors les locataires à payer la part du loyer amputée de cette aide. Si le propriétaire n'a pas réalisé les travaux sous un délai de 18

mois, il perd définitivement les aides de la CAF. Enfin, des mesures peuvent bien entendu être prises pour des cas extrêmes. Nous les mettrons en œuvre si cela s'avérait nécessaire, y compris si nous devons intenter une action en justice.

Monsieur WEBER

Je salue la mise en œuvre de ce dispositif. Pour autant, il me semble que nous devrions nous doter de moyens de contrôle supplémentaires. Il me semble également que ce sujet devrait être mis en perspective avec les locations de logements touristiques. Aujourd'hui, le nombre de résidences principales diminue au profit de ces locations. À mon sens, nous devrions prochainement traiter de ce sujet. Nous pourrions mettre en œuvre certains dispositifs qui existent au sein de l'agglomération parisienne. Nous devrions en outre nous doter de moyens de contrôle. Je songe à des moyens humains, mais aussi à des dispositifs de surveillance de plateformes.

Monsieur LAFON

De plus en plus de résidences sont effectivement destinées à d'autres utilisations que celle de résidence principale. Je rappelle notamment que le dispositif d'accession sociale à la propriété se destine exclusivement aux résidences principales.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
2 voix contre, 0 abstention

31. Rapport n° 2-2089 : Convention relative à l'échange de données entre la CAF du Val de Marne et la commune de Villejuif, dans le cadre de l'instauration du Permis de Louer.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
2 voix contre, 0 abstention

32. Rapport n° 2-2087 : Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la conservation des allocations de logement en cas de non-décence du logement (initialement rapport numéro 34).

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
2 voix contre, 0 abstention

- 33. Rapport n° 2-2111 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par Valophis auprès de la Caisse des Dépôts et consignation - en vue de l'acquisition et de l'amélioration de 15 logements situés au 106 rue Jean Jaurès (initialement rapport numéro 33).**

Monsieur LAFON

Cette garantie d'emprunt porte sur un prêt d'un montant de 2 millions et 797 653 euros. En contrepartie, trois logements seraient réservés pour la Ville. Ces trois logements sont situés au 106, rue Jean Jaurès.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

- 34. Rapport n° 4-2068 : Démolition de la propriété située 14 impasse Racine à Villejuif : Autorisation de signature de la demande de permis de démolir. 37.RAPPORT N° 4-2142 : Approbation des principaux axes du plan vélo de Villejuif et du premier plan triennal d'action (2024-2026).**

Monsieur LAFON

Ce bien acquis par la Ville doit être démoli afin d'éviter les divers problèmes qui pourraient survenir à l'intérieur du bâtiment, notamment les problèmes de squat.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

- 35. Rapport n° 4-2142 : Approbation des principaux axes du plan Vélo de Villejuif et du premier plan triennal d'actions (2024-2026)**

Monsieur DUBOC

Lors de la réunion de concertation du 31 mai, la première question posée par l'association « Mieux se déplacer à bicyclette » portait sur les raisons qui justifiaient ce plan Vélo. J'ai alors expliqué qu'il visait à apaiser et à mieux partager la voirie pour la sécurité des cyclistes et des piétons. Par conséquent, il limite la place de la voiture à Villejuif, et donc la diffusion des particules fines et des émissions de gaz à effet de serre. Ce plan permettra en outre de profiter de la mise en service des prochaines stations de métro, dans une logique d'intermodalité.

Plus généralement, il permettra d'augmenter la part modale de vélo en circulation par rapport au nombre total de véhicules. À titre d'information, la loi d'orientation des mobilités vise un taux de 9 % de part modale du vélo en France pour 2024. En 2013, ce taux était encore de 3 %. Ces

objectifs se traduisent dans le schéma stratégique cyclable de Villejuif, réalisé par le bureau d'étude INDDIGO. Le bureau a notamment été mandaté pour accompagner la Ville dans le montage d'un dossier de subventions auprès de la région Île-de-France.

Le schéma vise en premier lieu à concevoir un réseau cyclable sécurisé sur les voies alternatives aux grands axes pour les déplacements quotidiens. C'est ce qu'on appelle l'objectif de la ville du quart d'heure : un quart d'heure, c'est le temps qu'il faut pour aller à pied ou à vélo sur les lieux de commerce, de culture et de sport. Il s'agit aussi de redéfinir le partage de l'espace public dans plusieurs petites rues dotées de contresens cyclables. Je rappelle que ces signalisations génèrent parfois des situations dangereuses pour les cyclistes (rue Jean Jaurès par exemple). Le schéma conduit aussi à travailler sur des axes structurants pour les déplacements entre domicile et travail. La route départementale 7 est déjà aménagée, même s'il reste des marges d'amélioration. Il s'agit aussi de la route départementale 161 (Paul Vaillant Couturier), ainsi que l'axe communal rue de Chevilly, Avenue de Verdun, Marcel Grosmenil, et Chastenot de Géry. À Villejuif, la bonne nouvelle c'est qu'il n'existe pas de points durs, c'est-à-dire aucun équipement qui impliquerait des travaux significatifs et des frais supplémentaires.

Le plan Vélo est également associé à une redéfinition de la politique du stationnement automobile. L'étude du Grand Orly-Seine-Bièvre a identifié un besoin global de 2600 places de stationnement pour vélos à Villejuif. Près de 720 places sont déjà disponibles, dont 400 qui ont été aménagées près des équipements municipaux. Plusieurs gisements de stationnement devront encore être mobilisés. 700 à 800 places potentielles ont été identifiées à proximité des passages piétons (la loi d'orientation des mobilités interdisant les stationnements automobiles sur cinq mètres en amont des passages piétons).

D'autres gisements ont été identifiés sur les parvis des nouvelles gares. La progression de stationnements massifs renforcera l'intermodalité des déplacements. Des offres de stationnement sécurisé sont également prévues au sein des établissements scolaires, des équipements de santé, des espaces de travail et de l'habitat collectif. La durée du schéma est de six années, réparties sur deux plans d'action triennaux (2024-2026 et 2027-2029). Cette délibération porte donc sur le premier de ces deux plans.

La liaison A (route départementale 7) a déjà été traitée. La liaison F (transversale sud République-Aragon) figure dans le schéma départemental des itinéraires cyclables. Elle figure également dans le schéma métropolitain de la MGP. Le premier plan triennal sera consacré à l'aménagement des liaisons D (transversale nord Dumas-Grosménil) et E (radial centre, qui traverse le centre-ville).

Les travaux seront engagés au cours du 2^e trimestre 2024, après l'obtention de subventions et la mise en œuvre d'une concertation avec les habitants. Le coût prévu pour l'aménagement de neuf kilomètres de voiries s'élève à 2.8 millions d'euros (sans inclure Chevilly-Verdun et Paul Vaillant-Couturier). Sur ce montant, 1.74 million d'euros seront consacrés à la mise en place de pistes séparatives, et 1 million d'euros aux coûts d'aménagement de la circulation (zones 30 et zones de rencontre).

En tenant compte des subventions régionales, le coût total de ces aménagements atteint 1.8 million d'euros. Le 13 juin, une réunion réunissait la ville de Villejuif, la métropole du Grand Paris, le Conseil départemental du Val-de-Marne et le Grand Orly-Seine-Bièvre. La métropole a signalé que pour la première fois, une commune était à l'initiative d'un tel échange. Elle a indiqué être séduite par la démarche, et disposée à apporter des financements complémentaires.

La concertation du mois de mai a été très fructueuse. Les trois demandes des associations « Mieux se déplacer à bicyclette » et « USB-cyclotourisme » ont reçu une réponse favorable. La première sollicitait la mise en œuvre d'un travail sur des axes structurants supplémentaires. Leur expertise d'usage indique que rien ne justifie d'exclure les cyclistes des grands axes. La deuxième concernait la création de pistes cyclables bidirectionnelles. Ces pistes pourraient être mises en place dans les rues actuellement à sens unique, ce qui nécessiterait probablement de supprimer quelques stationnements automobiles.

La troisième demande visait à hausser le niveau de sécurisation autour des écoles. Les deux associations ont sollicité la création de cinq rues aux écoles. Dans le même temps, elles ont travaillé sur la localisation des premiers stationnements pour vélos en amont des passages piétons. Cette première réunion sera poursuivie par un travail auprès de la Direction de la citoyenneté. Il associera les usagers du vélo, les habitants, et tous les usagers impactés par ces futurs aménagements.

Madame ESCLANGON

Je partage tous les points évoqués par monsieur DUBOC. Il me paraît important d'insister sur l'utilisation du vélo pour les trajets entre le domicile et le lieu de travail. Par ailleurs, les aménagements mis en place sur les trottoirs de la RD7 ont à mon sens été mal conçus. *In fine*, l'écart de vitesse entre les vélos et les piétons peut mettre ces derniers en danger. Pour cette raison, il est notamment essentiel de colorer les pistes cyclables pour améliorer leur signalisation.

Ce plan est à la fois très ambitieux et incontournable, le vélo étant l'avenir du déplacement urbain. Ces évolutions généreront nécessairement des crispations ou des tensions. Sa mise en œuvre sur le long terme permettra toutefois de s'y habituer progressivement. Beaucoup de rues de Villejuif sont par ailleurs très étroites. Par conséquent, ce plan implique de supprimer au moins une rangée de stationnements dans un grand nombre de ces rues.

Monsieur LAFON

Ce plan s'inscrit dans une logique d'intérêt général. Il se destine à l'ensemble de la population. Aujourd'hui, entre 3 % et 5 % des déplacements sont effectués à vélo. Si nous parvenions à doubler ces taux, la part du vélo resterait dans tous les cas limitée. Par conséquent, la réduction de la part automobile ne sera pas obtenue en encourageant uniquement le développement du vélo. En Île-de-France, elle s'appuie en premier lieu sur les transports en commun.

Bien entendu, ce principe n'exclut pas que nous soutenions ce plan, que nous jugeons très intéressant. Par ailleurs, le partage de la voirie implique une baisse du nombre de stationnements automobiles dans les rues. Je pense que ce basculement générera nécessairement des tensions. Ce choix est judicieux, et nous devons nous engager dans cette direction. Néanmoins, nous devons le faire en organisant de nombreuses discussions, et en étant à l'écoute des habitants. Enfin, je me demande si nous ne devrions pas développer des offres de stationnement en sous-sol, notamment des offres de stationnement partagé.

Madame MANTION

Le groupe « Réinventons Villejuif – Écologistes et Socialistes » salue la mise en place et le vote du plan vélo. De nombreuses études démontrent que le vélo est un des leviers les plus efficaces pour lutter contre le réchauffement climatique, améliorer de la qualité de l'air en ville, contribuer à la santé des habitants et apaiser l'espace public. Bien entendu, des tensions surgiront lors des discussions consacrées à la part des mobilités douces et au stationnement.

À titre de rappel, 80 % des déplacements effectués en Île-de-France sont inférieurs à cinq kilomètres. D'ici à 2025, tous les Villejuifois seront situés à moins de deux kilomètres d'une gare. Dans le même temps, le taux de motorisation dans la Ville a diminué de 5 points entre 2013 et 2019 (de 63% à 58%). Les usages changent progressivement, et il relève de notre responsabilité d'accompagner ces évolutions. Nous devons maximiser notre investissement et notre engagement dans cette direction. C'est une des responsabilités extrêmement forte qui doit nous engager et nous amener à accélérer, à réaliser des axes structurants. On salue également le travail de concertation mené avec les associations. Il y a les axes structurants pour les vélos-tafeurs, il y aussi la réalisation de voies cyclables sécurisées pour les familles et les enfants. Si on veut changer les pratiques des générations futures, il faut qu'ils puissent traverser Villejuif en toute sécurité. Aujourd'hui ce n'est pas possible. Il n'y a pas – ou si peu – de voies cyclables sécurisées sur la ville. Nous saluons aussi l'aménagement des rues aux écoles. Nous savons qu'un certain nombre d'écoles sont sécurisées par la présence d'agents.

Initialement, la construction de la ville tenait prioritairement compte de la mobilité automobile. C'est pourquoi il paraît aujourd'hui difficile de réfléchir à une évolution de la place de la voiture et du stationnement. Il s'agit toutefois d'un impératif environnemental. Par conséquent, nous saluons ce plan et nous le soutenons. Il s'inscrit dans une démarche historique de réduction de la place de la voiture et du stationnement, et de développement des mobilités douces pour les futures générations.

Monsieur MEYNE

Bien qu'usager du vélo, je rappelle que certains cyclistes ne respectent pas nécessairement le Code de la route. Leurs comportements peuvent générer des dangers pour les piétons. À mon sens, nous pourrions associer à cette résolution une dimension éducative sur l'utilisation du vélo sur la route.

Monsieur ACHOURI

Les questions posées lors des réunions dans les quartiers populaires portent très souvent sur les difficultés de stationnement et sur la problématique du véhicule en ville. Renoncer à la voiture et privilégier le vélo peut être très difficile dans certaines situations. Je songe par exemple à un parent qui devrait se déplacer avec ses enfants pour aller faire les courses. Par conséquent, la mise en œuvre du plan devrait être associée à un important travail de pédagogie auprès de la population.

Par ailleurs, je souscris aux propos de monsieur MEYNE sur les comportements parfois dangereux de certains cyclistes. Je souscris également à ceux de monsieur LAFON sur l'importance du transport en commun pour l'avenir de notre Ville. Nous devrions concentrer nos efforts sur les moyens de locomotion, sur les futures lignes numéro 14 et 15 et sur la circulation des bus.

Madame LEYDIER

Dans le contexte actuel d'urgence écologique, il me paraît difficile de ne pas souscrire à ce plan Vélo. Je tiens notamment à saluer les services de la Ville qui ont largement contribué à sa rédaction. Ce plan est un des leviers permettant de modifier les pratiques en matière de déplacement, et plus particulièrement l'utilisation systématique de la voiture. Pour autant, nous ne pouvons pas nous contenter d'être tous convaincus de son utilité. Nous devons également convaincre nos concitoyens.

Un travail devra être engagé auprès des habitants, et différentes formes de concertations devront être mises en œuvre. Nous devons avoir confiance en leur capacité à imaginer d'autres modalités de déplacements, et à proposer des idées auxquelles nous n'avons pas songé. En conclusion, la concertation citoyenne devra alimenter ce plan Vélo pour parvenir à réduire très largement l'utilisation de la voiture.

Monsieur COIS

Ce plan est bien entendu essentiel pour Villejuif. Il s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'adaptation de notre ville au défi de la transition écologique. Je rappelle que 40 % de la pollution de l'air résulte du transport, et pas uniquement du transport individuel. Le plan vélo requiert d'engager un travail sur les infrastructures, sur la sécurisation des mobilités et sur nos imaginaires. Sur ce dernier point, je suis convaincu de la nécessité de les réinventer. Dans une ville qui est prévue pour la voiture, être en vélo n'est pas toujours évident, y compris sur les infrastructures prévues.

À titre d'exemple, il suffit de regarder des photos des années 1936 pour se souvenir que la pratique du vélo est profondément enracinée dans l'imaginaire populaire. *In fine*, le vélo est un moyen de transport peu coûteux et très simple à utiliser. Ce plan constitue donc une première étape d'un travail plus général à mettre en œuvre. Il s'inscrit en complément du chantier ambitieux engagé sur la question des transports en commun. Il se combine également aux autres enjeux de mobilités douces, par exemple celui de la marche.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

36. Rapport n° 1-2121 : Adhésion au Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine.

Monsieur DU SOUICH

Cette adhésion relève de la délégation de l'action extérieure des Collectivités Territoriales du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. La Ville participe depuis un an à ce réseau inscrit dans un plan à trois ans. Un plan triennal a donc été lancé en 2022, avec pour objectif d'y associer nos jeunes concitoyens. En lien avec le consulat de France à Jérusalem, nous menons un travail sur le quartier Silwan, et plus particulièrement avec le centre de cohésion sociale d'Al-Bustan. Ce travail est mené avec 21 autres collectivités, ce qui renforce son impact. Il est particulièrement

important dans un contexte marqué par des tensions urbaines, alors que la stratégie territoriale du maire de Jérusalem attaque la dignité des habitants palestiniens.

Nous menons un travail pédagogique afin de déconstruire certaines idées nocives. Pour cette raison, deux de nos conseillers municipaux étaient présents aux assises de la coopération décentralisée, organisées à Ramallah au début du mois de mai. Les restitutions de ces assises permettront de partager des informations sur ces territoires, notamment sur la manière avec laquelle les injustices deviennent des stratégies publiques. S'intéresser à ces sujets permet de mieux comprendre comment les citoyens peuvent agir dans un esprit de non-violence et de citoyenneté positive à l'exemple de ce quartier de Silwan. Pour toutes ces raisons, notre engagement sur ce sujet est un motif de fierté pour notre majorité, et pour nos politiques de solidarité internationale. Il permet d'éclairer la marche du monde, mais aussi la marche du quotidien des Villejuifois.

Monsieur BOUNEGTA

Ce problème entre Israël et la Palestine persiste depuis 70 ou 80 années. Il s'agit en outre d'un enjeu d'envergure internationale. Je me demande donc s'il entre véritablement dans le champ d'un Conseil municipal, qui normalement se consacre aux problématiques spécifiques de ses concitoyens. Vous avez indiqué que 21 autres collectivités participaient à ce réseau. Je vous invite à mettre ce très faible chiffre en perspective avec la totalité des collectivités qui existent en France. Nous pourrions proposer un vœu destiné au traitement de ce conflit. Je note toutefois que vous prenez systématiquement position pour la Palestine, au détriment d'Israël. Or, une position neutre me paraît être un prérequis indispensable pour prétendre régler un conflit de cette nature.

Madame ESCLANGON

J'aimerais comprendre ce qui justifie ce choix de la Palestine. Cette présentation ne permet pas de saisir quels sont les objectifs de la municipalité. Les territoires palestiniens ont bien entendu besoin d'aide et de support. Néanmoins, je regrette de ne pas observer le même volontarisme pour nos villes jumelées. Je ne compare pas ces situations, dont les problèmes sont bien entendu très différents. Je note toutefois que depuis trois ans, aucune initiative n'est engagée à l'attention de ces villes. Pourtant, de telles initiatives relèveraient davantage des compétences d'un Conseil municipal.

En revanche, une intervention dans les territoires palestiniens relève plutôt des prérogatives d'une ONG. Aujourd'hui, elles sont plus de 500 à mener ce travail. Par conséquent, nous sommes un peu circonspects quant au rôle que pourrait jouer le Conseil municipal villejuifois sur ce sujet. De fait, cette délibération revêt un intérêt politique, plutôt qu'un intérêt général pour la Ville. Je ne vous reproche pas ce choix, mais il doit être assumé. Faute d'informations concrètes supplémentaires, nous nous abstiendrons de prendre part au vote.

Monsieur ÖZTORUN

La situation à Jérusalem-Est est aujourd'hui dramatique, et le gouvernement israélien souhaite entièrement coloniser cette partie de la ville. L'enjeu porte donc sur le maintien de populations d'origine sur un territoire où elles vivent depuis plusieurs générations. En outre, 21 collectivités participent à ce programme. Pour autant, d'autres quartiers de Jérusalem sont aussi concernés par

des programmes auxquels participent d'autres communes françaises. Aujourd'hui, elles sont plus d'une centaine à s'investir dans la coopération décentralisée.

Dans la mesure où la Palestine ne peut disposer ni d'un État ni de son autonomie, cette coopération permet de traiter des problèmes logistiques extrêmement sensibles. Je songe par exemple aux accompagnements mis en place pour le traitement de l'eau, ou encore à l'accès à l'éducation. Je rappelle en outre que pour chaque euro investi par une commune, l'État français contribue également à hauteur d'un euro. Ce système s'applique à l'ensemble des coopérations décentralisées. Le programme est par ailleurs soutenu par le consulat français, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le gouvernement français.

Lors des assises de la coopération décentralisée, auxquelles j'ai eu l'honneur de participer, les élus palestiniens et leurs autorités ont rappelé que les liens avec la France étaient extrêmement forts. Ceux-ci sont très attachés à la représentation de la France dans le monde. La représentation d'un pays engagé pour la paix, les libertés et la dignité humaine. Enfin, cette expérience enrichissante stimule l'envie d'élargir toutes ces coopérations, et non pas au contraire d'adopter une position de repli.

Monsieur LIPIETZ

La coopération décentralisée a été mise en place pour que nous nous en saisissions. Elle offre un avantage financier très intéressant, puisque l'État contribue effectivement à même hauteur pour chaque investissement engagé par une commune. En outre, l'Union européenne s'engage aussi beaucoup sur ces sujets, puisqu'elle finance presque intégralement le fonctionnement de l'autorité palestinienne. Par conséquent, il est faux de prétendre que la coopération avec d'autres pays se limite uniquement aux prérogatives des ONG. Enfin, la coopération décentralisée permet de personnaliser les actions engagées. Ces actions pourraient effectivement s'appuyer sur des dispositifs de jumelage. Ce principe limiterait toutefois notre champ d'intervention. Le jumelage est une solution, qui offre toutefois une flexibilité assez limitée.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À LA MAJORITÉ.

8 voix contre, 0 abstention

37. Rapport° 1-2091 : Convention de mise à disposition de personnels entre la commune de Villejuif et l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre concernant la collecte des dépôts sauvages.

Madame LEYDIER

Cette convention est une bonne nouvelle parce qu'elle va permettre à la ville d'avoir des recettes. Cette convention vise à régulariser une situation entre la ville de Villejuif et le Grand Orly-Seine-Bièvre pour la mise à disposition de personnels. Elle prévoit la restitution à la ville des frais de personnels chaque fois que ceux-ci sont engagés sur les missions du Grand Orly-Seine-Bièvre.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

38. Rapport° 1-2108 : Rémunération des personnels enseignants et accompagnateurs lors des sorties scolaires avec nuitées.

Madame LEYDIER

La Ville s'engage pour que les enfants de Villejuif puissent participer à des classes vertes et à des classes découvertes. Dans le même temps, elle tient à ce que ces voyages scolaires puissent bénéficier à un maximum d'enfants, notamment à ceux qui sont porteurs de handicap. Par conséquent, cette convention prévoit la possibilité de rémunérer les personnels AESH (Accompagnateur d'Enfant en Situation de Handicap) qui accompagnent les classes découvertes.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

39. Rapport° 0-2146 : Créations et suppressions de postes.

Madame LEYDIER

Cette délibération prévoit des créations et des suppressions de postes au niveau de la Direction Générale des Services Techniques (DGST). La DGST regroupe la direction de la sécurité, prévention et Médiation (DSPM), et l'ensemble du pôle technique. Nous souhaitons réorganiser le pôle technique en créant deux entités distinctes. La première serait un pôle consacré aux travaux du quotidien, par exemple les travaux de propreté et d'entretien. Dans le même temps, nous créerions un bureau d'étude dédié aux grands projets d'aménagements urbains. Ce bureau mènerait un travail de prospective et de collaboration avec les partenaires externes. Il mettrait en place des calendriers permettant de coordonner l'intervention des différents acteurs concernés.

In fine, tous ces projets requièrent une véritable disponibilité, raison pour laquelle nous souhaitons les détacher des tâches quotidiennes. Nous avons échangé à plusieurs reprises avec les agents du pôle technique, qui ont signalé un manque de moyens humains. Ce besoin a également été relayé par les organisations syndicales et par des élus. Par conséquent, nous proposons d'ajouter cinq postes en renforts pour la propreté et l'entretien des espaces verts. Cette réorganisation serait donc associée à des moyens humains supplémentaires, ce qui permettrait de l'inscrire dans une dynamique positive.

Lors de la réorganisation de la Direction de la Police et de la Médiation, nous avons par ailleurs créé une brigade « Cadre de vie ». L'objectif était alors de renforcer le maillage entre cette brigade et le service propreté. Pour cette raison, cette délibération inclut la création de 5 postes d'ASVP, qui poursuivront deux objectifs. D'une part, ils seront destinés à améliorer la coordination entre la brigade « Cadre de vie » et le service propreté. D'autre part, nous travaillerons sur l'évolution de carrière de ces agents. Ceux qui le souhaitent pourront passer le concours de policier municipal.

Cette perspective nous paraît pertinente, alors qu'il devient de plus en plus difficile de recruter des policiers municipaux. Bien entendu, les ASVP qui souhaitent s'engager dans cette voie devront pouvoir suivre les formations requises.

Madame ESCLANGON

Je me félicite d'entendre que le rôle d'un agent de propreté peut être de faire remonter auprès de la Ville les points de crispations identifiés sur le terrain. De manière étonnante, ce discours est très exactement celui que tenait l'ancien maire, monsieur LE BOHELLEC. Dans tous les cas, nous partageons ce point de vue sur la polyvalence des compétences confiées aux agents. Nous jugeons également intéressante la possibilité de valoriser les ASVP en interne. Effectivement, cette proposition pourrait répondre en partie aux difficultés actuelles de recrutement.

En revanche, le descriptif des postes est difficile à comprendre. Seule une petite partie du précédent intitulé a été modifiée. Nous espérons que cette méthode ne vise pas *in fine* à supprimer le poste d'un agent, qui ensuite ne pourrait pas proposer sa candidature pour le nouveau poste créé. En premier lieu, j'aimerais donc savoir si les postes que vous supprimez sont actuellement vacants. Nous tenons à nous assurer que ces modifications ne serviront pas *in fine* à renvoyer certains agents pour en recruter d'autres. Sauf erreur de ma part, des pratiques similaires avaient été mises en œuvre pour les services de l'éducation, où des postes seraient peut-être actuellement vacants.

Monsieur LIPIETZ

Nous abordons la très lourde question de la restructuration de la direction générale des services techniques. Comme vient de nous le dire Madame ESCLANGON, il y a une très grande similitude avec la crise actuelle de la direction de l'éducation, dont la restructuration a été menée selon les mêmes méthodes. Je vais donc intervenir à la fois sur la méthode, et le résultat. Il y a plusieurs aspects dans cette réorganisation de la DGST. C'est d'abord quelque-chose que l'on demandait, notamment Natalie Gandais, qui, en tant que responsable des parcs et jardins a rappelé sans arrêt le manque d'effectifs pour l'entretien des jardins et espaces verts. Nous avons notamment expliqué au mois de mai que, faute de moyens humains, des prêts de personnel à l'OPH n'étaient pas envisageables. Nos remarques n'avaient alors pas été prises en compte. Par ailleurs, la branche sécurité de la DGST fait l'objet de suppressions de postes de policiers, postes qui n'étaient pas pourvus. Ces postes supprimés seront donc remplacés par des postes d'ASVP. Faute de parvenir à les pourvoir, la Ville formera des ASVP et elle les accompagnera pour qu'ils passent le concours.

La Direction du bâtiment et du maintien et la Direction de l'espace public (devenue Direction de l'environnement) devaient assumer une double responsabilité. D'une part, elles devaient concevoir la transition écologique à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. D'autre part, elles devaient la mettre en œuvre avec les partenaires institutionnels et les services de la Ville. Une première réflexion sur ce sujet avait conclu à la nécessité de séparer ces deux activités. Nous estimions alors qu'il aurait été incohérent de ne plus disposer d'une Direction de l'environnement. Les Directions auraient été supprimées au profit de divisions, et leurs responsables seraient devenus des chefs d'équipe. Au terme d'une discussion houleuse, le maintien du statut de Directrice avait finalement été retenu.

Cet accord avait ensuite été rompu lors d'une présentation devant le Comité social territorial. Les Directrices étaient devenues des « Chefs de projet », et cette modification était associée à une rétrogradation dans l'organigramme (celles-ci étant alors positionnées au niveau des chefs de service). Plutôt que d'engager une concertation sur l'évolution des postes, la méthode choisie a consisté à créer des postes et à supprimer ceux qui étaient sensiblement similaires. Cette méthode désastreuse avait déjà été mise en œuvre à la direction de l'éducation. Ce choix a été annoncé aux deux Directrices, qui l'ont très mal reçu. Compte tenu de ses qualités professionnelles, l'une d'entre elles a été très rapidement sollicitée par une ville voisine. Cette ville lui a proposé un poste de directrice générale adjointe de l'environnement et de l'urbanisme.

En conclusion, nous estimons d'une part que la suppression de la Direction de l'environnement a été une erreur stratégique. D'autre part, la méthode mise en œuvre pour y parvenir a été brutale. À mon sens, elle devrait *in fine* conduire à une paralysie de cette direction. Pour toutes ces raisons, nous nous opposerons à cette délibération.

Madame MANTION

Ce rapport regroupe deux enjeux qui doivent être dissociés. Le premier vise un objectif de cadre de vie apaisé, et nous le partageons pleinement. Nous saluons donc la création de cinq postes supplémentaires d'ASVP, et de cinq autres postes destinés à la propreté urbaine et aux espaces verts. Je précise en outre que la délibération ne prévoit pas de suppression de postes de policiers municipaux. Des postes supplémentaires seront créés au sein de la Direction avec une optique d'accompagnement des personnes recrutées en tant qu'ASVP vers le concours de policier municipal, dans une logique de développement des compétences et d'accompagnement à la formation professionnelle. Une clause de dédit-formation sera bien entendu inscrite de manière systématique, comme pour les agents de la police municipale. Dans un contexte de manque de policiers municipaux, la Ville mobilise différents moyens pour renforcer ses effectifs.

Le deuxième enjeu concerne la réorganisation de la Direction générale des services techniques. Sur ce point, nos exigences politiques portent sur deux volets. En premier lieu, la réorganisation doit viser une amélioration du service rendu aux habitants. Cette amélioration doit prioritairement se concentrer sur l'adaptation au réchauffement climatique. De plus, toutes les conditions doivent être réunies pour que la réorganisation soit déployée de manière satisfaisante. Or, nos inquiétudes portent sur le processus de suppressions et de créations de postes, ainsi que sur les délais de mise en œuvre. Notre groupe exprime de fortes réserves quant à la méthode employée.

Nous appelons à porter une attention toute particulière aux agents dont le poste sera supprimé, à la fois pour des raisons de bienveillance et d'efficacité. Il serait problématique pour le service rendu aux usagers que ces postes demeurent vacants trop longtemps. Enfin, nous soutenons les recrutements d'ASVP et d'agents pour les services de propreté et d'espaces verts. Notre groupe votera donc en faveur de ce rapport.

Monsieur ACHOURI

Lors de notre prise de mandature, notre première préoccupation avait été d'empêcher l'externalisation du CTM (centre technique municipal), et donc de préserver le service public. La réorganisation du CTM implique un travail considérable, puisqu'il regroupe le plus grand nombre

d'agents municipaux. La Ville que nous imaginons pour l'avenir regroupera un nombre beaucoup plus important d'habitants, mais aussi d'espaces verts. Elle devra relever de grands enjeux climatiques, et le travail à mener sera considérable.

Nous avons beaucoup discuté et négocié avec les agents et les organisations syndicales. Les agents sont notamment les premiers à reconnaître le niveau d'efficience et des services. En outre, il me paraît important d'être proche du terrain pour mieux comprendre leur quotidien professionnel. Une réorganisation doit se construire en premier lieu avec les hommes et les femmes qui l'animent et qui la font vivre. Elle implique un travail de long terme, très conséquent, et de devoir se déplacer sur le terrain pour échanger avec les agents. À ce stade, je me félicite que le lien de confiance ait été rétabli avec eux, alors qu'il avait été entièrement rompu.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION A LA MAJORITE

10 voix contre, 0 abstention

40. Rapport^o 3-2134 : Rapport annuel d'activité de la SEMGEST relatif à l'année 2022.

Monsieur MEYNE

La Ville doit se prononcer sur le rapport de gestion de la SEMGEST *a minima* une fois par an. Elle est donc invitée à approuver ou non la gestion de cette société d'économie mixte par ses administrateurs (la Ville étant actionnaire de la SEMGEST à plus de 80 %). Le point saillant du rapport porte sur le retour à l'équilibre, puisque le bilan s'établit à 1000 €. À titre d'exemple, le déficit l'année précédente atteignait -40 000 €. Ce retour à l'équilibre résulte des hausses combinées du nombre de repas servis dans les écoles et de l'événementiel. Néanmoins, le résultat d'exploitation reste négatif depuis trois ans, ce qui limite les capacités d'investissements. Cette limite est en partie compensée par un niveau de fonds propres assez élevé, grâce auquel la SEMGEST n'est désormais plus affectée par la crise sanitaire.

Madame ESCLANGON

J'ai récemment intégré le Conseil d'administration de la SEMGEST, et plusieurs remarques ont été partagées pendant la session du mois de mai. En premier lieu, le service événementiel est jugé extrêmement coûteux. Le recours à la SEMGEST pour l'organisation de fêtes scolaires est par exemple très conséquent pour les APE. Les tarifs proposés pour la location du matériel sont onéreux. Par ailleurs, il a été suggéré d'inclure des membres des APE aux réunions de préparation des menus.

Enfin, il est regrettable que les familles ne puissent pas obtenir des tarifs plus avantageux pour les locations de salles, alors que la construction des Esselières a été financée par les habitants de Villejuif. Une réflexion pourrait être engagée sur ce point. Le coût élevé est bien entendu lié à la configuration du site, et aux impératifs de sécurité. Pour autant, nous pourrions réfléchir à la possibilité d'adapter une salle afin qu'elle puisse être louée sans ouvrir l'intégralité du pôle.

Monsieur MEYNE

Une réflexion a été engagée sur les tarifs proposés pour l'événementiel. Je rappelle toutefois que la SEMGEST n'a pas été initialement créée pour offrir ce type de services. De tels services ne relèvent pas véritablement de son cœur de métier. Cette réflexion devra donc porter sur la mise en œuvre d'une autre méthode. Par ailleurs, des représentants des APE participent à la commission « Restauration scolaire ». La SEMGEST, le service de la restauration et les parents d'élèves y participent également.

Je m'étais notamment engagé à inviter des représentants de l'opposition à la prochaine session, qui aura probablement lieu au mois de novembre. Enfin, les Esselières n'ont pas été conçues pour ces besoins. Cet ERP implique la mise en place d'un service de sécurité coûteux chaque fois qu'il est ouvert. En revanche, d'autres solutions pourraient être envisagées. Je songe par exemple à la possibilité de mobiliser la ferme de Tannerre-en-Puisaye.

Monsieur le Maire

Je précise que la SEMGEST propose une offre complète, ce qui explique les coûts de location qui sont pratiqués. Elle ne se contente pas de louer du matériel. Le matériel est mis aux normes, nettoyé, transporté, déposé sur place, puis récupéré. Les tarifs ne sont donc pas particulièrement élevés dès lors que l'ensemble du service est pris en considération.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

(Les administrateurs de la SEMGEST ne prennent pas part au vote.)

41. Rapport n° 1-2138 : Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) relatif à l'année 2021.

Monsieur CHASTAGNAC

Ce service funéraire organisé sous forme de gouvernance plurielle est essentiel pour le territoire francilien. Des informations détaillées sont reprises dans le rapport. Je précise néanmoins que la cotisation de la Ville s'élève à 3100 € pour 2023. En contrepartie, celle-ci bénéficie de la gratuité des *inhumations* pour les personnes sans ressources (ce qui a été le cas pour 7 personnes depuis le début de l'année).

Monsieur WEBER

À mon sens, nous devons engager une réflexion sur le développement des qualités paysagères de nos cimetières. Par ailleurs, je vous invite à aller découvrir le cimetière écologique d'Ivry-sur-Seine. Cette initiative me paraît très intéressante, et sa réitération à Villejuif pourrait faire l'objet d'une réflexion au sein de notre Conseil municipal.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

- 42. Rapport n° 1-2116 : Désignation d'une élue représentant la commune au sein de l'ASL Hello La Résidence au titre de la Halle des Sports Colette BESSON.**

Monsieur le Maire

Nous proposons que notre commune soit représentée par notre adjointe de quartier, madame KADRI.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
0 voix contre, 6 abstentions.

- 43. Rapport° 3-2153 : Subvention à la coopérative de l'école Simone Veil pour la mise en place d'une bibliothèque.**

Monsieur WEBER

Cette délibération est identique à celle votée en décembre 2022, puisque nous n'avons pas reçu les documents administratifs requis pour le versement de la subvention. Par conséquent, nous devons de nouveau nous prononcer cette délibération. Les documents administratifs seront fournis avant le 31 décembre.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

- 44. Rapport° 0-2154 : Adhésion à l'association Colosse Aux Pieds d'Argile.**

Monsieur BULCOURT

Je regrette que cette délibération très importante soit examinée si tardivement. Aujourd'hui, un enfant sur cinq est victime de violences sexuelles en Europe. Ce chiffre est extrait d'une étude menée en 2016 par le Parlement européen, et il est effarant. En adhérant à l'association « Colosse Aux Pieds d'Argile » nous voulons prévenir, former et sensibiliser. Nous souhaitons fournir aux personnels encadrants, aux clubs et aux associations sportives les outils permettant de détecter les signaux faibles, et d'agir en cas de révélation ou suspicion d'agression sexuelle. Pendant ces formations, les participants apprendront à recevoir la parole des victimes, et à se prémunir de situations à risque. Enfin, je tiens à rappeler avec beaucoup d'humilité que permettre à un enfant de sortir de ce calvaire, c'est tout simplement lui sauver la vie.

personnels encadrants, aux clubs et aux associations sportives les outils permettant de détecter les signaux faibles, et d'agir en cas de révélation ou suspicion d'agression sexuelle. Pendant ces formations, les participants apprendront à recevoir la parole des victimes, et à se prémunir de situations à risque. Enfin, je tiens à rappeler avec beaucoup d'humilité que permettre à un enfant de sortir de ce calvaire, c'est tout simplement lui sauver la vie.

Madame BRIENZA

L'importance de ce sujet est majeure dans nos sociétés. Il relève du devoir des collectivités de lutter le plus possible contre les violences commises contre les enfants, et notamment les violences sexuelles. Celles-ci sont très nombreuses, et nous devons en faire un véritable sujet politique. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, alors que ces violences détruisent les vies de ceux qui en sont victimes. Le sujet fait également l'objet d'une injustice sociale, les systèmes judiciaires et policiers actuels produisant *in fine* des cas d'impunités. Je salue donc la signature de cette convention, mais je regrette également qu'elle soit traitée si tardivement.

Madame ESCLANGON

Je partage les propos tenus sur l'heure tardive à laquelle ce sujet très important est abordé. Par ailleurs, je ne suis pas certaine qu'il soit l'objet d'une négligence institutionnelle. Je pense qu'il s'agit en premier lieu d'un sujet tabou. Neuf cas sur dix de sévices sexuels sur des enfants se produisent au sein des familles. Ce constat n'exclut bien entendu pas les autres cas, pour lesquels il est effectivement indispensable de former les animateurs et les agents.

Ce travail sera long à mettre en œuvre, car il est souvent difficile de recueillir la parole des victimes. Un véritable savoir-faire est requis pour y parvenir, raison pour laquelle il me semble très important de former les adultes à ces enjeux. En conclusion, notre groupe sera donc largement favorable à toute initiative de cette nature.

Madame LAMBILLIOTTE

Notre groupe soutient également cette initiative. En outre, je souscris à l'utilisation du mot « tabou », qui me paraît tout à fait adapté. Dans le même temps, il s'agit d'un sujet peu abordé, ce qui implique de former les personnes. Aujourd'hui, beaucoup de collectivités et d'institutions le contournent, parce qu'elles le jugent trop difficile et trop délicat à traiter. Je salue donc cette initiative, qui se combine au travail que nous menons déjà sur les violences faites aux enfants. Nous avons émis plusieurs propositions, et nous attendons actuellement les retours de l'administration.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ.

La séance est levée à minuit quinze.

Secrétaire de séance
M. Thierry DUBOC



Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental
du Val-de-Marne

